

DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL **432 M€**

FICHE N°1

SOMMAIRE

	pages	
 Présentation générale	2-9	FICHE 1
 Solidarité	10-13	FICHE 2
 Infrastructures et réseaux	14-15	FICHE 3
 Éducation, jeunesse et sports	16-18	FICHE 4
 Culture et patrimoine	19-22	FICHE 5
 Agriculture et forêt	23-24	FICHE 6
 Développement industriel, Expansion économique, Développement local	25-26	FICHE 7
 Tourisme, thermalisme	27-28	FICHE 8
 Environnement	29-31	FICHE 9

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget 2011 a été élaboré dans un contexte toujours plus compliqué des relations entre l'Etat et les Départements. Après la suppression hasardeuse de la Taxe Professionnelle au 1^{er} janvier 2010 (dont les conséquences sont encore mal connues à ce jour), les Départements perdent, à compter de 2011, le bénéfice de la Taxe d'Habitation et subissent le gel pour trois ans (2011, 2012, 2013) des dotations de l'Etat, désormais leur principale ressource.

Le pouvoir fiscal du Département se résume désormais à la seule Taxe sur le Foncier Bâti, alors que les dépenses qui ont été transférées (en particulier en matière sociale) ne cessent de progresser. Cette situation nécessite une évolution de la fiscalité, limitée toutefois au montant prévisionnel de l'inflation (1,5%). Le Budget Primitif reste malgré tout ambitieux avec un haut niveau d'investissement.

Les grandes masses du budget 2011 de **432 M€** se répartissent comme suit :

- > Investissement : **100 M€**
- > Fonctionnement : **332 M€**

Les équipements

Équipements directs du Département > 52 M€

Le Département réalise de nombreux programmes en maîtrise d'ouvrage directe. Cette procédure a été renforcée ces dernières années par le transfert de la compétence des routes nationales d'intérêt local.

Les grands projets présentent la particularité de se dérouler sur plusieurs années. On peut distinguer les principaux chantiers, dont certains sont en cours :

» Pour les infrastructures routières :

- Le contournement Est de l'agglomération dacquoise,
- La liaison A63-RD817 échangeur d'Ondres,
- La suppression du PN 67 de Morcenx,
- La dénivellation du carrefour giratoire de Saint-Vincent-de-Paul (RD 824 2x2 voies),
- La mise aux normes du demi-échangeur Est de la déviation de Saint-Paul-les-Dax,
- La bretelle de raccordement de l'autoroute A65 entre Aire-sur-l'Adour et Barcelone-du-Gers,
- La participation à la liaison quartier du Manot – gare SNCF à Mont-de-Marsan et au financement des études pré-opérationnelles en vue de la réalisation du pôle intermodal de la gare de Mont-de-Marsan.

» Pour les collèges :

- Poursuite des grands travaux dans les collèges : collèges de Montfort-en-Chalosse (externat, demi-pension, façades), Pouillon (externat), Mugron (études restructuration),
- Achèvement de la construction du nouveau collège de Saint-Paul-les-Dax et démarrage de la construction du nouveau collège de Saint-Geours-de-Maremne,
- Mise en œuvre d'un programme spécifique de restructuration des SEGPA,

- Opération « un collégien, un ordinateur portable » : renouvellement triennal d'une partie des ordinateurs portables acquis en 2008

» Pour les autres bâtiments :

- Secteur culturel : travaux à l'Abbaye d'Arthous, à l'abbatiale de Sorde, à la basilique de Buglose,
- Secteur voirie : restructuration de l'unité territoriale de Villeneuve,

46 M€ pour renforcer les investissements

Indépendamment des crédits inscrits au budget de l'année, le Département va lancer **46 M€** de nouvelles autorisations de programme d'investissement ce qui portera le total des autorisations de programme en cours à **199 M€**.

Le détail par secteur de ces autorisations de programme d'investissement est présenté en annexe 3.

Le soutien à l'équipement des partenaires du Département

En 2011, le Département consacrera **37 M€** à soutenir la réalisation des équipements de ses différents partenaires.

Les structures publiques (communes, intercommunalités, établissements sociaux...) en seront les principales bénéficiaires avec **26 M€**.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par ces aides, et notamment : les réseaux (eau et assainissement), le traitement des déchets, les équipements sportifs, et culturels, les équipements sociaux, la voirie, le tourisme, le thermalisme, les nouvelles technologies.

Le détail de l'effort du Département en faveur du développement communal et intercommunal est présenté en annexe 4.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le fonctionnement

» Premier domaine de compétence du Département, le **secteur social représente 58,7 %** des dépenses de fonctionnement (et 47 % du budget total). Cette caractéristique a été renforcée par les nouvelles compétences attribuées au Département au fil des ans.

Pour mémoire :

- en 2002 : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (40,5 M€ en 2011)
- en 2004 et 2009 : le Revenu de Solidarité Active (33,5 M€ en 2011)
- en 2006 : les fonds sociaux et les Centres d'Information et de Coordination (CLIC) et la prise en charge du handicap (7,1 M€ en 2011 pour la Prestation de Compensation du Handicap)
- en 2009 : la réforme de la tutelle aux majeurs

Le financement de ces actions n'est toujours pas assuré dans son intégralité. Ainsi pour le RSA, malgré la prorogation du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion, le montant des dépenses non compensées par l'Etat s'élève à près de 23 M€ fin 2010.

» **Les autres charges de fonctionnement** sont stables et tiennent compte de l'évolution des moyens généraux, du développement de la ligne XL'R, des transports scolaires et de la contribution au SDIS.

L'effort de maîtrise de gestion entamé en 2010 est ainsi poursuivi.

Le financement

L'année 2011 est marquée par l'intégration de la réforme fiscale (annexe 1), qui va priver le Département de la majeure partie de son autonomie fiscale, ainsi que par l'annonce du gel des concours financiers de l'Etat.

Compte tenu de cette situation, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, seule taxe dont le Département garde la maîtrise, sera revalorisé de 1,5% (inflation prévisionnelle)

La fiscalité (réforme)

La réforme de la Fiscalité Locale va attribuer, en remplacement des 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP) **un nouveau panier de ressources :**

» **la majorité de ces taxes sont sans autonomie fiscale** pour le Département : il s'agit essentiellement de fiscalité transférée par l'Etat sans possibilité de voter les taux (Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxe sur les Conventions d'Assurances, nouvel Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux ...), de dotations en provenance de l'Etat ou de fonds nationaux de péréquation.

» **la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** reste le seul impôt dont le Département garde la maîtrise, mais le point de fiscalité est ramené à 0,5 M€.

La variation du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est, en 2011, de **1,5%** soit le montant prévisionnel de l'inflation.

Le **nouveau taux** de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties s'élève en conséquence à **13,92%**.

Les droits de mutation

sont estimés à **38,2 M€** (hors incidence de la réforme fiscale) et intègrent la hausse constatée en 2010.

Il est à noter que malgré cette reprise, le montant encaissé reste, cependant très largement inférieur à celui **d'avant la crise économique** où le département encaissait **plus de 45 M€** (pour mémoire 2007=45,7 M€ ; 2008= 40 M€ ; 2009 = 28,2 M€ ; 2010 = 38,9 M€).

Les dotations de l'Etat (DGF, DGD)

sont prévues sans augmentation par rapport à 2010, compte tenu de l'annonce par l'Etat du gel pour 3 ans des dotations aux collectivités locales

Les emprunts

s'élèveront à **56 M€**, soit un montant légèrement supérieur à 2010 (53,6 M€).

En effet, bien qu'ayant augmenté ces dernières années compte tenu des besoins accrus, l'encours au 31 décembre est encore inférieur à la moyenne nationale soit : au 31 décembre 2010 de 233 €/habitant pour une moyenne nationale au BP 2010 de 435,4 €/ habitant.

Cette situation permettra au Département, dans l'avenir, de poursuivre son effort sur l'investissement.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les principaux postes budgétaires

Solidarité

► C'est avec 203 M€ et 47 % du budget, le premier domaine de compétence du Département.

Les actions sont structurées en quatre grands secteurs :

- L'enfance et la famille (avec la protection de l'enfance, l'accueil de la petite enfance, et la prévention sociale et médico-sociale).
- Les personnes âgées (avec l'aide à domicile, l'accueil en établissement, et l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, le dispositif du téléalarme).
- Les personnes handicapées (avec la Maison Landaise des Personnes Handicapées, la prestation de compensation du Handicap dans le cadre du maintien à domicile, l'accueil en établissement et l'intégration dans la vie sociale).
- L'action en faveur des plus démunis (RMI/RSA, Fonds d'aide aux familles et aux jeunes, soutien au logement social, protection juridique des Majeurs).

En 2011, une réflexion sera engagée autour d'un nouveau schéma en faveur de l'accompagnement des personnes vulnérables.

Éducation, Jeunesse et Sports

► 65 M€ sont consacrés en 2011 à ce secteur.

- Les collèges représentent un effort de près de 33 M€ dont plus de 16,7 M€ pour les travaux des bâtiments.
- La gratuité des transports scolaires représentera 18 M€.
- 10,5 M€ seront consacrés aux aides éducatives et de loisirs.
- Le sport sera doté de 4,3 M€.

Infrastructures et réseaux

► Ce budget représente 54 M€.

- 31,6 M€ pour les infrastructures routières.
- 3,2 M€ pour les transports.
- 3,6 M€ pour l'eau et l'assainissement.
- 0,9 M€ pour le haut débit.

DOSSIER DE PRESSE

BUDGET TOTAL ANNUEL **432 M€**

FICHE N°1
annexe 1

Suppression de la Taxe Professionnelle et réforme de la fiscalité locale

La Loi de Finances 2010 a supprimé la Taxe Professionnelle, **dès le 1^{er} janvier 2010** pour les **entreprises**, et l'a remplacée par la **Contribution Economique Territoriale (CET)**, plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée, et composée de 2 éléments :

- une **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** attribuée aux communes et EPCI.
- une **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**, attribuée aux communes (26,5 %), aux départements (48,5%), et aux régions (25 %).

Le **taux de la CVAE** est fixé au niveau national dans une fourchette comprise entre 0 et **1,5 %** selon le chiffre d'affaires.

La CVAE est **territorialisée** entre les communes sur le territoire desquelles est situé le contribuable, qui dispose de locaux ou emploie des salariés, exerçant leur activité depuis plus de trois mois au prorata :

- pour 1/3, des valeurs locatives des immobilisations
- pour 2/3 de l'effectif qui y est employé

La mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale, qui s'accompagne d'une nouvelle affectation des ressources fiscales, a été progressive pour les collectivités locales :

- en 2010, année de transition, la Taxe Professionnelle a été remplacée par une compensation budgétaire dite « compensation relais »
- l'année 2011 est la première année d'application intégrale de la réforme.

La compensation des pertes de recettes du fait de la suppression de la Taxe Professionnelle, se fait par un transfert d'un certain nombre d'impôts aux collectivités locales et par la création de nouveaux impôts (cas de l'IFER)

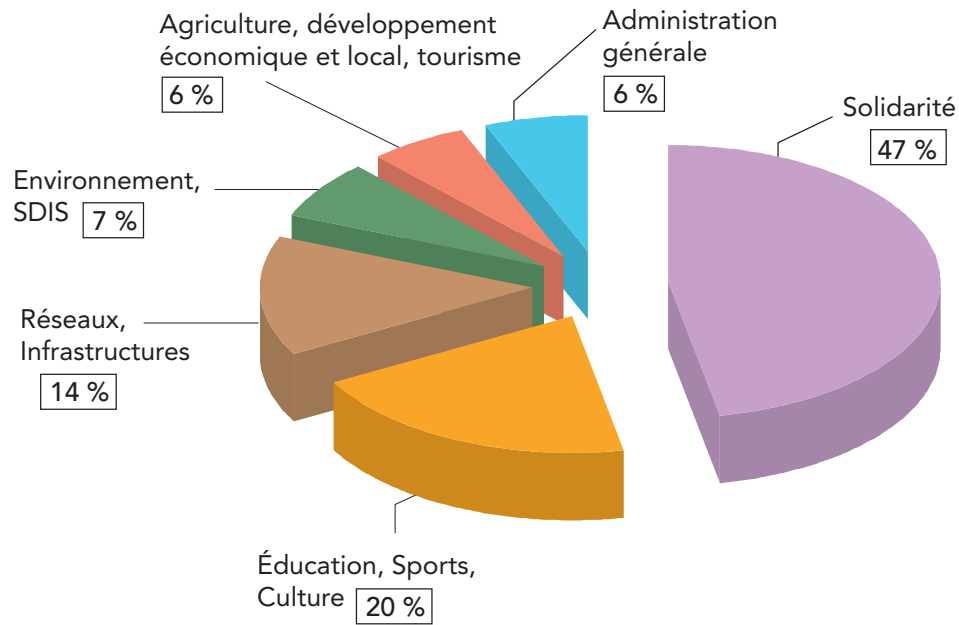
À compter de 2011, les Départements perçoivent

- Avec autonomie fiscale : la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** (le Département hérite de la part régionale de cette taxe et d'une partie des frais d'assiette perçus jusqu'à présent par l'État)
- Sans autonomie fiscale :**
 - La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**, répartie sur une base territoriale (en fonction de la Valeur Ajoutée du territoire),
 - Le **solde** (Etat) de la **Taxe sur les Conventions d'Assurances**,
 - Une **part** de la nouvelle **Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**,
 - Le **montant résiduel des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**, précédemment versé au budget de l'Etat)
 - Une part des **frais de gestion** de la fiscalité locale (antérieurement perçue par l'Etat) intégrée dans les modalités de calcul déterminant le nouveau taux de TFPB rebasé.
- Des mécanismes de garantie**, destinés à assurer un maintien global des ressources fiscales perçues en 2010, avec la **Dotations de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)** et le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**

Il est à noter que :

- La **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** demeure **désormais le seul levier fiscal** de la collectivité qui ne représente désormais que **13,8 %** des **recettes totales** (hors emprunts) contre 34 % en 2009 soit une **perte d'autonomie fiscale** de plus de **57 %**.
- Le **point de fiscalité** sur la Taxe sur le Foncier Bâti s'établit désormais à **0,5 M€** compte tenu de l'intégration de la part régionale.

Budget primitif 2011 : 432 M€



Pour 100 euros de budget



DÉPENSES

Solidarité	47 €
Éducation, Sports, Culture	20 €
Réseaux, infrastructures	14 €
Environnement, SDIS	7 €
Agriculture, Développement économique et local, Tourisme	6 €
Administration générale	6 €

RECETTES

Fiscalité des particuliers (taxe foncière propriétés bâties)	12 €
Complément panier fiscal transféré (contributions directes sans autonomie fiscale, fiscalité indirecte, dotations)	18 €
Dotations, subventions et participations au fonctionnement (dotations et compensations de l'État, financement APA...)	26 €
Fiscalité indirecte et fiscalité transférée (droits de mutation, TIPP*, TSCA*)	23 €
Emprunts	13 €
Subventions et participations à l'investissement	3 €
Autres	5 €

* TIPP : Taxe intérieure sur les produits pétroliers

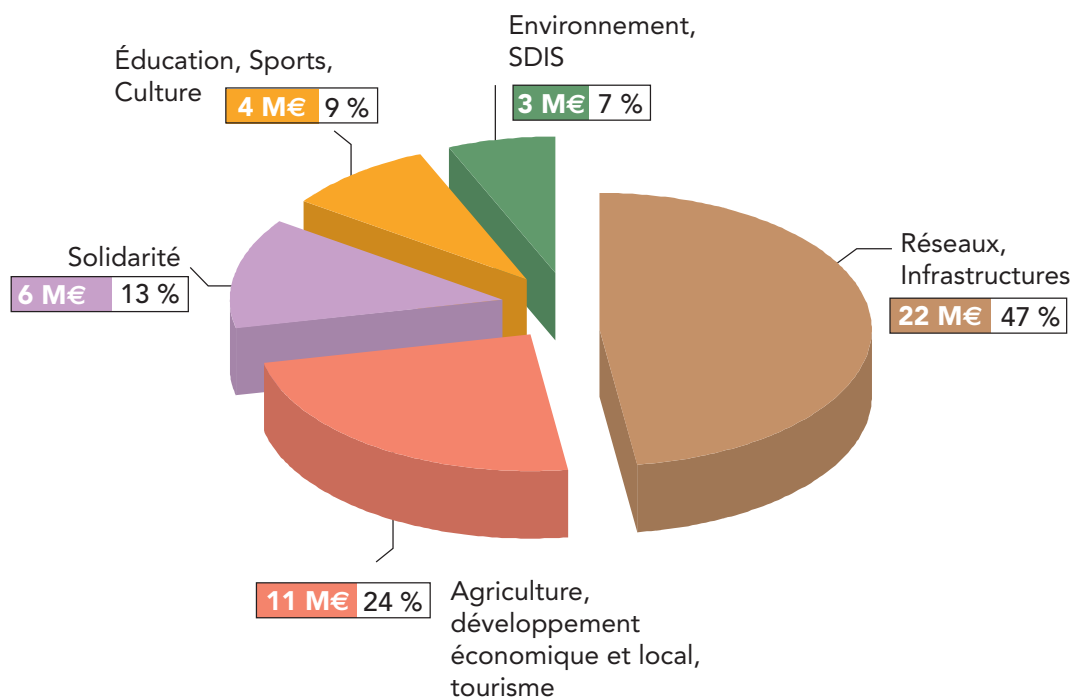
* TSCA : Taxe spéciale sur les conventions d'assurances

DOSSIER DE PRESSE

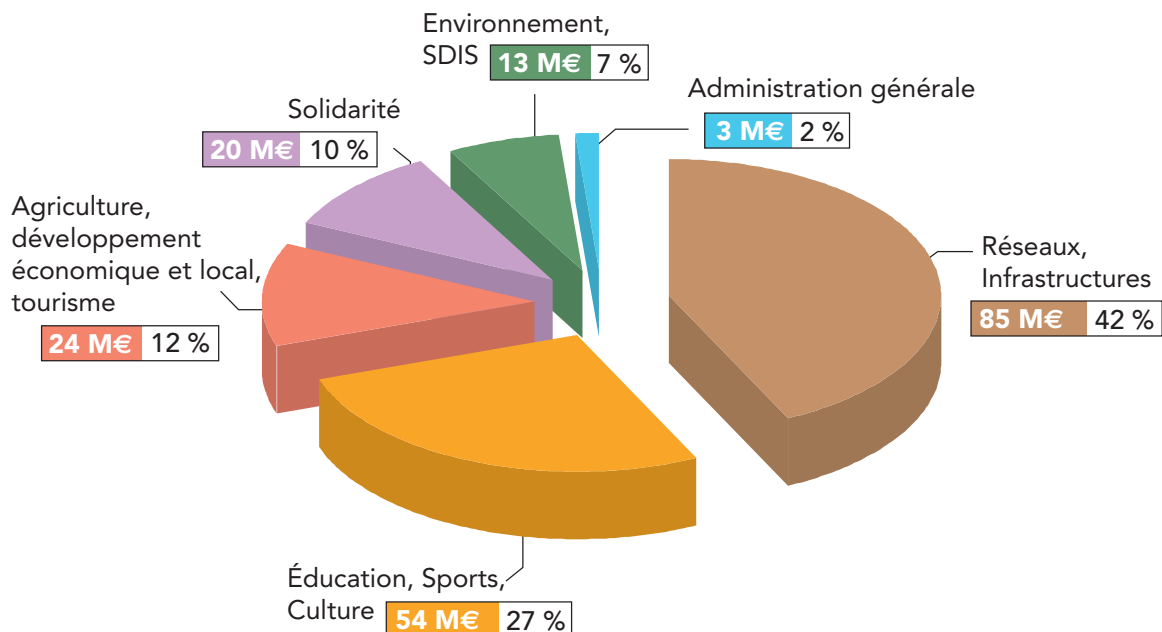
BUDGET TOTAL ANNUEL **432 M€**

FICHE N°1 annexe 3

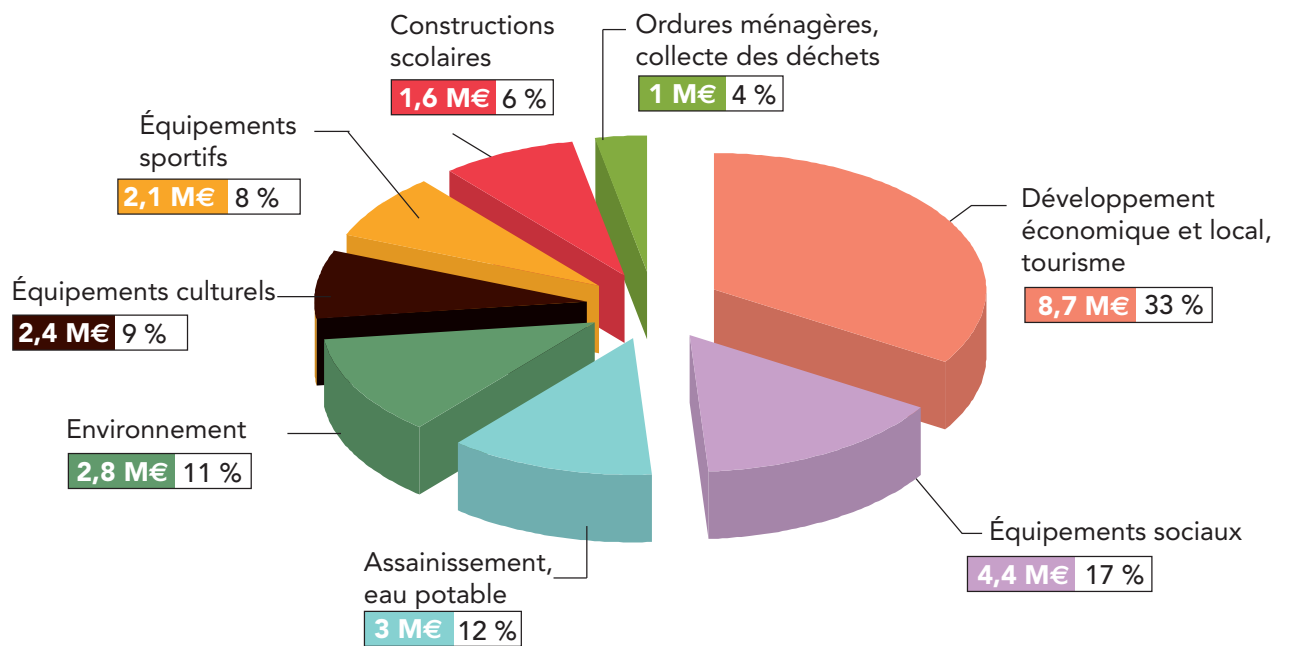
Les autorisations de programme d'investissement 2011 **46 M€**



Total des autorisations de programme d'investissement **199 M€** (antérieures et 2011)



Les aides au développement communal et intercommunal **26 M€**



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°2

SOLIDARITÉ 203 M€

Agir en faveur de l'enfance > 47 M€

L'action du Conseil général en faveur des jeunes landaises et landais porte sur 3 domaines principalement : prévention sociale et médico-sociale, accueil de la petite enfance, protection de l'enfance. Quatre services complémentaires sont mobilisés dans ce cadre : le Pôle Protection Maternelle et Infantile, Pôle Protection de l'Enfance, Pôle Social et Prévention Spécialisée.



L'année 2011 verra la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Enfance 2008-2012 adopté par l'Assemblée départementale en juin 2008.

La prévention sociale et médico-sociale

Le Conseil général met en œuvre plusieurs types d'actions, avant la naissance (Centre de Planification et d'Education Familiale - CPEF, préparation à l'accouchement, accompagnement des futures mamans), ou après la naissance :

consultations, permanences, bilans en école maternelle... Il finance aussi, en partie, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Dax, lieu de prévention et de dépistage.

L'accompagnement en matière d'accueil de la petite enfance

Dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, le Conseil général a une compétence bien spécifique puisqu'il autorise la création et l'extension des structures d'accueil collectif et familial (crèches, halte-garderie...) et il agréé et assure la formation initiale des assistantes maternelles.

Dans le département, près de 5 800 places sont proposées par les assistantes maternelles et près de 1 200 en accueil collectif et familial. Le plan de création de places arrêté dans le Schéma Enfance 2008-2012 prévoit, à l'horizon 2012, 402 places supplémentaires en établissements d'accueil collectif et familial. Il apporte aussi un soutien technique et financier aux établissements, au travers notamment d'une aide au fonctionnement et d'une aide à l'investissement. En outre une dotation de 10 000 € est accordée à chaque structure pour la mise en œuvre d'un projet spécifique d'éveil.

En 2011, le Conseil général portera une attention particulière aux projets de création de Maisons d'Assistants Maternels, nouvelles modalités d'exercice du métier d'assistant maternel, introduites par la loi du 9 juin 2010.

La protection des enfants en danger ou en risque de l'être

Le rôle de chef de file du Président du Conseil général en matière de protection de l'enfance a été réaffirmé par la loi du 5 mars 2007. En charge du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes concernant des enfants ou des jeunes en danger ou susceptibles de l'être, le Conseil général est le garant du parcours des jeunes suivis en protection de l'enfance à qui il peut proposer un accompagnement ou une prise en charge dans le milieu familial ou en dehors du domicile.

Les enfants placés hors de leur famille peuvent être accueillis au Foyer de l'Enfance, chez des assistants familiaux, dans des foyers appelés Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ou en lieux de vie. Le Conseil général salarie plus de 350 assistantes familiales, pour un coût en 2010 de 13,2 millions d'Euros. Il consacrera par ailleurs 14,2 millions d'Euros pour le financement des établissements du secteur de la protection de l'enfance.

Afin de répondre aux nouveaux besoins, et parallèlement à la restructuration du secteur associatif des MECS, la réflexion se poursuit en 2011 autour de la mise en place de services innovants. Le projet d'établissement éducatif et thérapeutique, autorisé à la fin de l'année 2009, pourrait être mis en œuvre en 2012.



Zoom Accueil Jeunes Landes Gascogne

La prise en charge des enfants confiés au Conseil général est réalisée par des établissements ou services publics ou associatifs.

Depuis 2009, les établissements associatifs se sont engagés dans une démarche de rapprochement, qui a abouti à la constitution d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS). La Maison d'Enfants Castillon, à gestion publique, a rejoint début 2011 ce groupement.

Le groupement Accueil Jeunes Landes Gascogne doit assurer la gestion d'activités nouvelles répondant à des besoins identifiés pour les jeunes, dans le cadre du Schéma Départemental.

à suivre Les journées de Protection de l'Enfance

Complétant son action dans le secteur de l'enfance, le Conseil général organise régulièrement, tous les deux ans, des journées d'information autour de la thématique de la Protection de l'Enfance.

La précédente édition a été organisée en novembre 2009 et a réuni 2 200 professionnels sur deux jours, marquant ainsi l'importance du partenariat dans le secteur de l'enfance maltraitée et la forte implication des différents acteurs dans le département.

La douzième édition des journées de Protection de l'Enfance sera organisée en 2011.

SOS enfance maltraitée : numéro vert : 0 800 40 05 05

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°2

SOLIDARITÉ 203 M€

Lutter contre la précarité, favoriser l'insertion > 48 M€

Le Conseil général a une compétence importante en matière de lutte contre la pauvreté et d'aide à l'insertion des personnes les plus en difficulté. Son action passe par la mobilisation de plusieurs dispositifs : Revenu de Solidarité Active, Programme Départemental d'Insertion et de lutte contre la précarité, Fonds d'aides financières aux familles et Fonds d'aides aux Jeunes en difficulté, actions d'accompagnement, soutien dans le secteur du logement et actions en faveur de la santé.

Le Revenu de Solidarité Active et le Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre la Précarité

Depuis le 1er juin 2009, le Revenu de Solidarité Active (RSA) remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Parent Isolé (API) et divers autres mécanismes d'intéressement.

Il constitue un revenu minimum, pour ceux qui ne travaillent pas (R.S.A « socle »), ou un complément de revenu, pour ceux qui travaillent mais dont le salaire n'est pas suffisant pour avoir « des moyens convenables d'existence » (R.S.A. « activité »). Le RSA concerne 9 132 foyers bénéficiaires dans les Landes. 33,5 millions d'Euros sont inscrits au budget 2011 au titre de l'allocation RSA versée par le Conseil général.

Afin d'accompagner les bénéficiaires du RSA, le Conseil général organise un dispositif d'insertion au travers du Programme Départemental d'insertion (PDI) et de lutte contre la précarité, il finance des associations ou organismes qui proposent des outils d'insertion professionnelle ou sociale adaptés.

Les Aides Financières

Le Fonds Départemental d'Aides financières aux familles et les Fonds d'aide aux Jeunes en difficulté, dont la responsabilité a été transférée au Conseil général depuis 2005, permettent de soutenir de jeunes adultes, des personnes isolées et des familles afin qu'ils puissent faire face aux dépenses relatives notamment au logement, et à l'énergie. 3 millions



d'Euros sont consacrés en 2011 à ces Fonds, dont les règlements font l'objet d'une actualisation.

La protection juridique des majeurs et l'Accompagnement Social Personnalisé

La Loi du 5 mars 2007 relative à la protection juridique des majeurs a prévu la disparition des mesures de tutelles aux prestations sociales adultes et la mise en place, à compter de 2009, d'une nouvelle mesure, la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP). Cette mesure, exercée sous la responsabilité du Conseil général, s'adresse aux personnes que la mauvaise gestion de leurs prestations sociales met en danger. Elle prévoit un accompagnement social et budgétaire. En cas d'échec, une demande de mesure judiciaire peut alors être sollicitée. Cette mesure est assurée par la Cellule Protection des Majeurs Vulnérables, mise en place depuis septembre 2009. Le budget 2011 intègre les moyens propres à mettre en œuvre cette prestation.

Le soutien au Logement social

L'action du Conseil général en matière de logement social va se poursuivre en 2011, au travers du soutien à l'Établissement Public Foncier Local « Landes Foncier », aux opérations de logement social, en lien avec les opérateurs Office Public de l'Habitat du Département des Landes et de Habitat Landes Océanes, et du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

4,8 millions d'Euros sont inscrits en crédits de paiement 2011 au titre du soutien aux opérations de logement social.

La Santé

Soucieux de favoriser l'accès aux soins pour tous dans le département des Landes, le Conseil général a établi en 2008 un Schéma d'analyse et de couverture des besoins en santé dans le département. Des territoires prioritaires ont été définis, dans lesquels une aide départementale pourra être apportée aux projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Le département encourage également la réalisation de stages en médecine et de remplacements sur le territoire des Landes.

Accompagner nos aînés > 67,2 M€

L'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées est un secteur où les besoins sont importants, renforcés par les perspectives démographiques, ou encore les évolutions en matière de Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés. L'objectif du Conseil général dans ce secteur est de renforcer la qualité du service rendu, à domicile ou en établissement, tout en maîtrisant le coût de la prise en charge pour la personne elle-même et pour la collectivité publique.



L'accompagnement financier des Personnes âgées

Cet accompagnement prend plusieurs formes : Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) afin de solvabiliser les dépenses liées à la dépendance, à domicile ou en établissement, aide sociale à l'hébergement pour soutenir des personnes âgées dont les ressources ne permettent pas de financer les dépenses d'hébergement en établissement. Début 2011, 8 600 personnes bénéficiaient de l'APA. Le Conseil général consacrera 40,5 millions d'Euros pour les dépenses d'APA en 2011.

Le soutien à l'investissement des établissements d'accueil pour personnes âgées

En 2011, le Conseil général va poursuivre son aide aux investissements réalisés dans les établissements d'accueil pour personnes âgées. Cette aide a pour double objectif de soutenir l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des résidents (augmentation du nombre de places, diversification du type d'accueil...) et de limiter l'augmentation des prix de journée et donc du coût restant à charge pour les personnes âgées et leur famille.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°2

SOLIDARITÉ 203 M€



22 établissements, qui sont concernés par une opération de construction, de réhabilitation, ou de travaux de mise en sécurité bénéficieront en 2011 d'une aide du Département. 5 établissements seront aidés pour l'équipement mobilier.

La mise en œuvre progressive du plan de création de places en maisons de retraite (E.H.P.A.D.) adopté par l'Assemblée Départementale en janvier 2008 va se poursuivre en 2011. De nouvelles places devraient être proposées avec la concrétisation des opérations concernant les établissements de Sore et de Biscarrosse.

Le Schéma des personnes vulnérables

Le Département engagera en 2011 la réflexion autour d'un nouveau Schéma en faveur de l'accompagnement des personnes vulnérables, qui comprendra un volet dédié aux personnes âgées, et un volet dédié aux personnes handicapées.

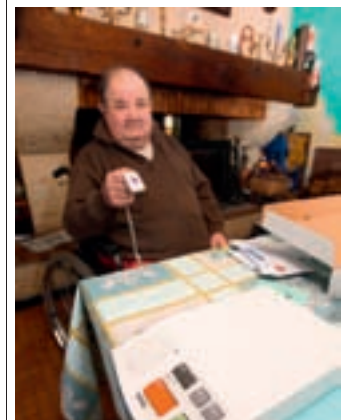
La couverture territoriale des établissements et services, le développement des coopérations et collaborations, la création de nouveaux modes d'accompagnement, mais aussi l'adaptation aux nouvelles procédures issues de la Loi « portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires » seront au cœur de cette démarche.

Le renforcement de la qualité des services d'aide à domicile

La convention de modernisation des services d'aide à domicile a été signée avec les partenaires du secteur pour la période 2010-2012 : elle a pour objet l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers au travers de la professionnalisation et de la modernisation des services, la prise en compte des besoins d'accompagnement et de soutien des aidants, le développement de services nouveaux afin de répondre à l'évolution de la demande et des besoins des personnes en perte d'autonomie.

La poursuite du dispositif de téléalarme

En 2011, le service départemental de téléalarme, qui compte 6 300 abonnés, poursuivra son développement sur l'intégralité du territoire landais.



ZOOM

Le financement de la dépendance

L'année 2011 sera marquée par le débat national sur la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

En l'état actuel, le système de prise en charge et d'accompagnement ne peut perdurer, en particulier en matière de financement.

Le Département exige de l'Etat qu'il respecte ses engagements et qu'il verse immédiatement au Département des Landes la somme correspondant aux dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie non compensées par les versements effectués à ce titre par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, afin de ne pas mettre en péril le dispositif actuel d'accompagnement des personnes âgées dans les Landes.

En outre le Conseil général demande au gouvernement d'assurer le financement de la prise en charge de la dépendance par la seule solidarité nationale, et de renoncer à l'hypothèse du financement par l'assurance privée, qui serait une réelle menace pour une prise en charge et un accompagnement égaux des personnes vulnérables.

à suivre

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°2 | SOLIDARITÉ 203 M€

Soutenir le projet de vie des personnes handicapées > 40,8 M€

Le schéma landais pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes handicapées et de leur famille adopté par l'Assemblée en 2007 a fixé les orientations de la politique du Conseil général dans le secteur du handicap pour la période 2007-2012.

La Maison Landaise des Personnes Handicapées

Créée en 2006 sous forme de groupement d'intérêt public présidé par le Président du Conseil général, la Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH) poursuivra en 2011 son action au service des personnes handicapées, malgré des inquiétudes quant au désengagement de l'Etat en matière de financement et de personnel mis à disposition. La MLPH prend des décisions en matière d'orientation, de compensation, d'allocation et de diverses cartes.

Le Conseil général maintient en 2011 son soutien à la MLPH en lui apportant une contribution financière et en mettant à disposition 14 postes (en équivalents temps plein).

Le maintien à domicile des personnes handicapées

Le Conseil général peut accorder, selon la situation et les besoins, plusieurs types de prestations qui permettent aux personnes handicapées qui le souhaitent et qui le peuvent, de rester chez elles : aide ménagère, allocation compensatrice tierce personne et prestation de compensation du handicap. Cette dernière prestation, la PCH, bénéficiait fin 2010 à plus de 600 personnes, elle a connu depuis sa création en 2006 une forte progression et représentera une dépense de 7,1 millions d'Euros en 2011 pour le Département.

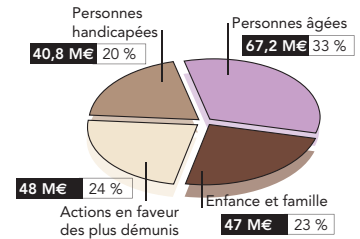
L'accueil en établissement pour personnes handicapées

Près de 1 200 personnes sont accueillies en établissement et sont concernées par l'action du Conseil général en direction des établissements : financement de la vie en établissement et soutien aux travaux réalisés en vue d'améliorer la qualité de l'accueil.

En 2011, 6 foyers du département vont bénéficier d'une aide financière pour leur projet de réhabilitation, restructuration et/ou extension, ou pour l'équipement mobilier.

L'intégration des jeunes et adultes handicapés dans la vie sociale

Le soutien initié de longue date par le Conseil général en faveur de l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale se poursuit en 2011, au travers notamment de son soutien aux élèves handicapés (matériel informatique et scolaire adapté), et de l'activité du Service Sports Intégration et Développement (SSID).



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°3 | INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

31 M€

Grands travaux : 9,486 M€

Les grands travaux présentent la particularité de se dérouler sur plusieurs années. On peut distinguer les principaux chantiers, dont certains sont en cours.

> Liaison A63/RD817 entre Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx

Les travaux de terrassement sont en cours et devraient s'achever pour l'été 2011.

Les travaux de construction de l'ouvrage sur le ruisseau du Northon, des chaussées et équipements divers de la nouvelle voie seront réalisés ultérieurement.

> Contournement Est de l'agglomération dacquoise

L'instruction et l'enquête publique associée au dossier « loi sur l'eau » devraient permettre d'obtenir un arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, dans le courant de l'été 2011.

Conformément à la réglementation, la commission flore faune du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) va être consultée au sujet des mesures de sauvegarde et compensatoires qui sont proposées pour la conservation des espèces protégées impactées par le projet.»

Les deux ouvrages d'art sur les voies ferrées Bordeaux-Irun et Dax-Pau sont en cours de réalisation depuis le mois d'août 2010. Ils seront achevés en septembre 2011.

Durant cette année 2011, les acquisitions foncières seront poursuivies et les fouilles archéologiques au niveau de l'ouvrage SNCF seront réalisées.

> Suppression du passage à niveau 67 à Morcenx

La construction de l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée ainsi que la réalisation de la voirie de raccordement de la route existante au nouvel ouvrage sont actuellement en cours de réalisation. Le chantier se déroulant selon le planning prévisionnel, la mise en service devrait donc intervenir le 20 mai 2011, en concomitance avec la fermeture du passage à niveau existant.

> RD 824 2x2 voies : déviation de Dax

Les bretelles de liaison entre la RD n° 824, Dax et Saint-Paul-lès-Dax, raccordées provisoirement sur le carrefour giratoire actuel, ont été mises en service le 1er mars 2011

Les équipements de sécurité et de signalisation vont parachever cette première phase de la dénivellation du carrefour giratoire de Saint-Vincent-de-Paul.

> Route Départementale 824 2x2 voies : Dénivellation du carrefour giratoire de Saint-Vincent-de-Paul

La deuxième phase de l'opération consistant en la dénivellation proprement dite du carrefour a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 21 décembre 2010. En 2011 débuteront les procédures d'acquisitions foncières.

> Liaison Mont-de-Marsan – A65

Les études nécessaires à la mise en œuvre des procédures réglementaires se poursuivent, ce projet étant fortement dépendant de la future implantation de la gare LGV et du tracé de la liaison ferroviaire avec la gare actuelle de Mont-de-Marsan, éléments devant être connus dans le courant de cette année.

> Liaison Quartier du Manot – Gare SNCF à Mont-de-Marsan

Dans le cadre du contrat d'agglomération du Marsan, signé en décembre 2004, le Département s'est engagé à attribuer une subvention globale de 1 575 000 € comprenant sa participation à la création du boulevard Manot-Gare (1,0 M€) ainsi que celle relative au financement des études pré-opérationnelles en vue de la réalisation du pôle intermodal de la gare de Mont-de-Marsan

(0,575 M€). Un premier acompte de 0,411 M€ est prévu en 2011.

Entretien le réseau routier : 22 M€

11,989 M€ sont consacrés au renouvellement et au renforcement de chaussées pour assurer la conservation du réseau.

4,495 M€ sont destinés à l'entretien courant des chaussées, dépendances et équipements à partir des Unités territoriales, aux études et dépenses diverses.

2,895 M€ sont investis dans les opérations de sécurité avec en particulier l'amélioration de 8 nouveaux carrefours ou points particuliers et 8 nouvelles traversées d'agglomération.

1,701 M€ sont prévus pour la rénovation d'une vingtaine d'ouvrages d'art.

Le programme de modernisation des locaux des services de la Route se poursuit. Les travaux de construction et de restructuration de l'Unité Territoriale et du Centre d'Exploitation de Villeneuve-de-Marsan sont engagés depuis le début de l'année et se termineront dans le courant de l'année 2012, 0,971 M€ y sont consacrés. Parallèlement des études sont engagées pour les centres d'exploitation de Saint Sever et Montfort, et les locaux de l'Unité Territoriale de Saint-Sever.

Soutiens spécifiques aux communes

Le Département apporte son soutien aux communes depuis de nombreuses années en matière de voirie :

- aides aux voiries de desserte des centres bourgs : 37 000 €

- subventions concernant les dégâts exceptionnels dus aux intempéries : 38 000 €

- subventions dans le cadre du « 1 % paysage et développement » : 20 000 €

Landes 2040

La démarche « Landes 2040 » va se poursuivre en 2011, afin d'élaborer un « schéma d'Aménagement et de Développement Durable ».



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°3

INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

31 M€

Les transports : 3,2 M€

Plus d'un an après son lancement, la fréquentation du réseau XL'R continue de croître avec un objectif initial de 200 000 voyages quasiment atteint. Les fréquentations sont toutefois très contrastées d'une ligne à l'autre. Une analyse multicritères, prenant notamment en compte la problématique environnementale, est en cours afin d'ajuster les moyens aux attentes des usagers, en prenant en compte l'objectif social de desserte des territoires. Dès le printemps, le niveau de service des lignes les moins fréquentées sera diminué...

Concernant les services estivaux, l'expérimentation d'un réseau SOXL indépendant du réseau XL'R n'ayant pas donné les résultats attendus, les services estivaux seront intégrés dans le réseau XL'R avec une modulation tarifaire de 2€ la semaine et de 5€ les samedis, dimanches et jours fériés, appliquée sur l'ensemble des lignes. L'objectif restant de permettre aux estivants de rejoindre leur lieu de villégiature depuis les principales gares du département. Les horaires et niveaux de services de ces extensions sont en cours de définition en concertation avec les communautés de communes du littoral et seront diffusés au printemps 2011.



Eaux et Assainissement : 3,6 M€

Alimentation en eau potable : 600 000 € seront consacrés au financement des travaux réalisés par les communes et leurs syndicats pour la sécurisation et l'approvisionnement en eau potable.

Assainissement : 2 400 000 € de crédits d'aides aux communes rurales pour la création des réseaux de collecte et la réalisation de stations de traitement des eaux usées, en réponse aux exigences environnementales et réglementaires, et au développement de l'urbanisme.

La connaissance, la gestion et la protection de la ressource en eau restent un enjeu majeur de la politique de l'eau du Conseil général des Landes. Elles nécessitent un suivi précis, en temps réel, de son état et de son évolution pour éviter tout conflit d'usage. 400 000 € de crédits permettent le fonctionnement et la réalisation des missions d'études et de surveillance du service hydrogéologique, qui assure notamment le suivi des nappes et la qualité des eaux souterraines du département. Les informations recueillies dans le cadre du réseau de surveillance, en particulier, sont devenues indispensables pour la prise de décision, qu'il s'agisse de planification, de connaissances ou de nouvelles actions entrant dans le cadre de l'aménagement du territoire.



Réseaux numériques et NTIC : 0,94 M€

Développement numérique

Le Département a décidé de mettre en place un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) qui associera toutes les collectivités landaises ayant un projet structurant de développement numérique. Dans le cadre de la réalisation de cet outil de cadrage à court, moyen et long terme (5 à 20 ans) différentes études seront lancées afin d'établir un diagnostic précis de l'aménagement numérique landais actuel (services et infrastructures). Ce diagnostic permettra d'identifier la situation à atteindre, et de retenir les orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre en fonction de la part prévisible que prendront les opérateurs de télécommunications dans ce futur aménagement numérique du territoire.

Le Département a chargé le SYDEC de l'élaboration d'un schéma d'ingénierie très haut-débit à destination des collectivités adhérentes qui souhaiteraient à l'occasion de travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques enfouir des fourreaux supplémentaires. La réalisation de ce schéma qui doit couvrir la quasi-totalité du département, sera effective d'ici la fin de l'année 2011.

Téléphonie mobile

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage de la troisième phase du Plan gouvernemental de résorption des « zones blanches » de la téléphonie mobile qui concerne les communes de Bats, Urgons, Taller et Luxey. Sur cette opération estimée à 622 000 €, la participation attendue de l'Union européenne est de 114 000 € et celle de l'Etat de 114 000 € (soit au total 228 000 €). Dans le courant de l'année 2011, le Conseil général sera amené à ériger trois futurs pylônes sur lesquels les opérateurs installeront leurs équipements dans les six mois qui suivront la mise à disposition des pylônes aux opérateurs.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°4

ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

65 M€

Une action prioritaire. Alors que l'article L111-1 du Code de l'Éducation dispose que « l'éducation est la première priorité nationale », l'État poursuit son désengagement et conforte la baisse générale et continue des moyens affectés au service public de l'éducation.



Dans ce contexte, et considérant les enjeux éducatifs et sociaux, le Département entend réaffirmer que l'avenir d'un territoire et plus largement de toute société implique une action dynamique et ambitieuse en faveur des jeunes. Rappelons que les effectifs de la population scolarisée dans les Landes représentent 1/5^e de la population du département.

La consolidation d'une politique jeunesse modernisée, favorisant l'initiative des jeunes, requiert une démarche concertée auprès de l'ensemble des partenaires et au premier chef les associations d'éducation populaire, mais surtout auprès des jeunes qui doivent avoir une place prépondérante dans les réflexions. L'avenir d'un territoire et plus largement de toute société implique une action dynamique et ambitieuse en faveur des plus jeunes.

Ainsi, l'action du Conseil Général comporte trois axes principaux :

- ▶ mettre en place des équipements performants et innovants sur l'ensemble du département et assurer leur fonctionnement,
- ▶ apporter les aides nécessaires à l'accès du plus grand nombre à l'éducation, aux sports et aux loisirs,
- ▶ soutenir les acteurs engagés dans l'action éducative auprès des jeunes.

Action sur les compétences du Département : 50,4 M€

Les collèges : 32,6 M€

Les collèges sont la compétence majeure des Départements en matière d'Éducation. Notre Assemblée y consacre des efforts continus et croissants tant pour les bâtiments que pour apporter des outils pédagogiques modernes et performants.

En 2011, une attention toute particulière sera portée aux objectifs opérationnels suivants :

- ▶ malgré les contraintes budgétaires, initier le programme prévisionnel des investissements (PPI) pour la période 2011-2015,
- ▶ optimiser la planification et l'implantation des collèges en travaillant la sectorisation et donc l'organisation des transports en développant le partenariat avec les communes et l'échange d'information avec les services de l'État,
- ▶ poursuivre les efforts réalisés sur les bâtiments des collèges : mises aux normes, maintenance, modernisation,
- ▶ concrétiser la décision prise en 2010 relative à une politique environnementale exemplaire en matière d'énergies renouvelables ; 9 collèges sont ainsi concernés par la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments,
- ▶ renforcer la maîtrise foncière du Département, par le transfert des collèges et de leur emprise qui demeurent pour partie des propriétés communales mises à disposition du Département (modalités de transfert à titre gratuit prévues par l'article L 213-3 du Code de l'Éducation),
- ▶ poursuivre le processus en cours concernant la restauration scolaire en Collège dans un objectif de traite-

ment égalitaire et qualitatif, sur le plan nutritionnel et de l'hygiène.

La création de deux collèges, d'une capacité de 450 élèves (extensible à 600) chacun, permettra de répondre pour partie à la montée des effectifs qui pourraient s'élever à plus de 17 300 élèves en 2013. Un collège ouvrira en 2011 à Saint-Paul-lès-Dax et un second à Saint-Geours-de-Maremne en 2012.

Ainsi, la situation devrait s'améliorer en 2013 dans le secteur Sud-Sud Ouest du département.

Par contre, le secteur Nord et Marsan affiche un déficit prévisionnel de places d'environ 350/500 élèves. C'est pourquoi, à l'horizon 2015, l'ouverture d'un collège est en cours d'études en Haute-Lande, sur le secteur de Labrit.

L'effort du Département sur les bâtiments des collèges représente 16,7 M€.

Le Département continue de mobiliser pour les missions relevant des agents techniques des collèges des moyens conséquents et a consolidé l'organisation afférente, notamment par la poursuite des actions de formation en faveur des agents techniques des collèges, et l'application du protocole sur l'organisation du temps de travail de ces agents adopté en juin 2010.

Le transport scolaire : 17,8 M€

En 2011, à l'instar d'une vingtaine d'autres Départements (sur cent), le Conseil général continuera d'accorder la gratuité du transport scolaire aux élèves non-pensionnaires de l'enseignement primaire et secondaire. Ce choix, qui requiert plus de 17,5 M€ par an et qui contribue à l'égalité des chances, concerne chaque année près de 19 000 élèves landais : 5 500 écoliers, 8 000 collégiens et 5 500 lycéens.



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°4

ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

65 M€

Le Département a également mis en place une aide aux élèves internes pour le transport de fin de semaine. Le régime de cette aide a été entièrement révisé en 2009, par l'intégration dans le barème de calcul de l'aide départementale de deux nouvelles tranches permettant d'appliquer une gratuité totale pour les internes utilisant les circuits scolaires et dont le quotient familial est inférieur à 2 326 €. Le Département continuera également d'assurer le transport des élèves et étudiants handicapés par la mise en place de transports par véhicules individuels et renforcera son soutien aux élèves internes pour le transport de fin de semaine suite à la révision des barèmes applicables à l'aide départementale.

Un champ d'interventions élargi : 10,7 M€

Doter des collèges en moyens complémentaires : 5,2 M€

Avec la rentrée scolaire de septembre 2010, le Département a entamé la dixième année scolaire de l'opération « un collégien, un ordinateur portable » et déployé 8 900 ordinateurs portables aux enseignants et collégiens de 4^e et de 3^e des 35 collèges publics. Pendant les neuf premières années scolaires de l'opération, 42 000 collégiens landais ont pu bénéficier d'un prêt d'un ordinateur portable pendant leurs scolarités.

En 2011, le Département poursuivra l'opération et continuera d'assurer la partie technique de l'accompagnement dans les établissements en finançant les postes d'assistants d'éducation chargés du suivi technique des matériels et de l'accompagnement informatique des utilisateurs.

En 2011, le Département renouvellera son soutien exceptionnel à diverses actions pédagogiques à destination des collégiens (participation aux projets d'établissements, promotion de la culture scientifique et dispositifs actions collégiens/citoyens). Il maintiendra également le fonds de participation financière aux classes de découvertes des collégiens.

Soutenir les jeunes landais avant et après le collège : 2,3 M€

Le Conseil général s'associe aux efforts des communes (et à leurs éta-

blissements publics) à hauteur de 1,64 millions d'euros : aides à la construction ou la restructuration des écoles élémentaires.

En 2011, l'Assemblée Départementale renouvellera son effort en maintenant son taux de subvention à 18% (contre 10% avant 2010) : à ce titre, en 2010, 42 dossiers ont été aidés à hauteur de 2,9 M€ au titre d'un programme exceptionnel.

Le Conseil général joue également un rôle déterminant dans le développement sur son territoire de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ceci se concrétise par des aides au fonctionnement ou à l'investissement (construction des bâtiments) ont porté successivement sur l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), les trois départements de l'IUT de Mont-de-Marsan et l'Institut du Thermalisme à Dax. Depuis 2005, l'École Supérieure du Bois forme des ingénieurs en 3^e année du cycle d'approfondissement « Approvisionnement bois et première transformation ». Enfin, la plate-forme technologique « Aquitaine Bois » contribue parallèlement au transfert de technologies dans cette filière.

Aider les initiatives et favoriser l'accès à l'Éducation pour tous : 3,2 M€

Au titre de son projet éducatif global, le Conseil général maintient ses inter-

Zoom Opération « un collégien, un ordinateur portable »

L'année scolaire 2010-2011 constitue la dixième année de l'opération ayant permis à 42 000 collégiens landais de bénéficier d'un prêt d'un ordinateur portable au cours de leur année de 4^{ème} et 3^{ème}.

Parallèlement à ce dispositif, le Conseil général, à travers l'opération « cartables légers » a procédé à l'équipement des salles de classes des collèges par des visualiseurs numériques, tableaux interactifs.



Zoom Favoriser l'accès de tous aux vacances, activités et loisirs (1,12 M€)

En dépassant ses compétences légales, le Département agit pour favoriser l'accès de tous aux vacances et loisirs. Cette action se concrétise par :

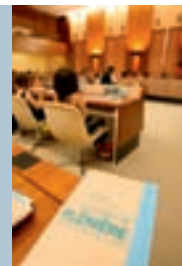
- le système du bon vacances, basé sur le principe d'un reste à payer par les familles en fonction de leurs revenus
- un soutien aux associations landaises organisatrices

à suivre Le Conseil général des Jeunes

Le premier mandat (2007-2009) du Conseil général des jeunes a permis aux collégiens élus de prendre conscience des difficultés, perspectives et enjeux liés aux fonctions électives. Le dispositif a été reconduit sur la période 2009-2011, dans le cadre d'une organisation tenant compte des enseignements de la 1^{ère} expérience, au plus près des jeunes, de leurs collèges et de leur territoire.

En-2011, les jeunes conseillers concrétiseront les projets établis autour de cinq thématiques en lien direct avec les missions du Conseil général des Landes :

- commission Environnement : réalisation d'un jeu informatique sur le thème des énergies renouvelables,
- commission Culture et patrimoine : organisation d'un concours et d'une exposition sur le thème des collèges d'hier et d'aujourd'hui,
- commission solidarité : organisation d'une journée « solidarisport »,
- commission Education et citoyenneté : réalisation d'un voyage à Bruxelles pour découvrir les institutions européennes,
- thème Sports de nature : organisation d'un raid collégiens.



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°4

ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

65 M€

ventions au delà de ses seules compétences légales auprès des acteurs du système éducatif avec des aides conséquentes, notamment :

- 2,1 millions d'euros pour les aides aux familles à faibles revenus, pour les centres de vacances et de loisirs, les bourses, prêts d'honneur, primes d'entrée en apprentissage...
- 0,53 millions d'euros pour les associations concourant au service public de l'éducation comme les fédérations de parents d'élèves, les associations d'enseignants ou les associations organisatrices d'activités pédagogiques en temps scolaires.

Encourager et promouvoir les pratiques sportives : 4,3 M€

Soutien au développement des sports

En partenariat avec les représentants du mouvement sportif, les communes et la Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations (ex-DDJS), le Département vise à développer une synergie afin d'ajuster ses actions aux besoins des nombreux pratiquants landais.

Ses interventions sont orientées vers plusieurs domaines.

- La pratique sportive des jeunes est favorisée à l'école comme au sein des écoles de sports des clubs (0,96 M€).
- Les structures sportives départementales sont aidées pour leur fonctionne-

ment et leur encadrement bénévole ou professionnel (0,44 M€).

- Les équipements sportifs et salles polyvalentes font l'objet d'aides financières (1,40 M€)
- La promotion des sports (1 M€) se fait à travers le sport d'élite, par l'organisation de compétitions régionales, nationales ou internationales et par la valorisation des sports de nature.

Nouvelles initiatives pour le surf et les sports de pleine nature

Le développement du surf dans les Landes a fait l'effort d'un effort particulier (plus de 2,5 M€) du Conseil Général des Landes avec deux opérations structurantes : la concrétisation du nouveau siège de la Fédération Française de Surf (FFS) à Soorts-Hossegor et l'Académie du Surf et des Activités du Littoral implanté à Soustons.

Cette académie accueille, outre la Fédération Française de Surf pour

ses formations, les sièges sociaux du Comité Départemental des Landes de Surf et de la Ligue d'Aquitaine de Surf. Elle constitue un outil privilégié et évolutif permettant de proposer une offre croissante de formation et d'activités dans le domaine du surf et des activités du littoral. Dans le cadre d'un conventionnement sur la période 2010-2012, l'Académie est gérée par le CREPS Aquitaine, seul établissement habilité par le Ministère des Sports pour organiser les formations aux métiers de l'encadrement du surf, en tant que discipline « à environnement spécifique ».

Par ailleurs, les sports de pleine nature constituent à la fois un formidable atout pour les habitants du département et le tourisme. En 2011, les travaux préparatoires à l'adoption d'un Plan dédié à cette thématique se concrétiseront par l'adoption du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, et par la mise en œuvre des premiers accompagnements de projets.



Adoption du PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires)

Le PDESI est l'outil opérationnel des départements pour la mise en œuvre de leur politique des sports de nature. Par sa vocation et les outils qui lui sont liés, le PDESI est un outil d'aménagement du territoire en cela qu'il vise à améliorer, pérenniser et sécuriser l'accessibilité des Espaces Sites et Itinéraires aux différents publics.

Réunie le 6 décembre 2010, la Commission Départementale des espaces Sites et Itinéraires (CDESI) a émis un avis favorable sur le projet de PDESI et sur l'intégration en son sein du Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée et du Schéma Cyclable.

Le Raid XL

En 2010, le Département a organisé le premier « Challenge Sports de Nature – Raid XL ». Cette 1^{ère} édition, par son caractère novateur et sa transversalité a confirmé le potentiel d'une telle manifestation en terme de promotion des sports de nature et de valorisation du patrimoine.

Une seconde édition sera organisée les 23 et 24 avril 2011 entre Saint-Paul-lès-Dax et Soorts-Hossegor dans le cadre des « actions sport de nature ». Cet événement reposera d'une part sur une compétition sportive impliquant des épreuves de surf, de vélo tout terrain (VTT), de course d'orientation et de paddleboard et d'autre part sur des actions auprès des jeunes des accueils de loisirs sur les lieux de passage de la compétition.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°5

CULTURE ET PATRIMOINE 13 M€

La Lecture publique : 1,26 M€

La Médiathèque départementale des Landes poursuivra en 2011 son travail d'accompagnement des collectivités pour les aider à créer et dynamiser leurs bibliothèques ou médiathèques, l'objectif étant de fédérer un réseau pour une offre de lecture de proximité pour les landais.

Un budget de 686 000 euros sera consacré au soutien financier des collectivités souhaitant construire ou rénover leur équipement de lecture publique.

Plusieurs collectivités, porteuses de projets structurants de médiathèque, seront accompagnées d'un point de vue technique par les personnels de la Médiathèque départementale.



En outre, un soutien sera apporté en matière de ressources documentaires, d'actions culturelles et de formation, pour accompagner les bibliothécaires des Landes au quotidien dans leurs missions.

Comme chaque année, plus de 200 000 documents seront prêtés aux médiathèques, pour compléter leurs collections, qu'il s'agisse de livres, de CD ou de DVD.

59 journées de formation initiale ou continue seront proposées. Ces journées seront organisées en plusieurs points du département, pour une plus grande proximité de l'offre de formation.

Les nouveaux dispositifs d'action culturelle proposés en 2010 se verront confortés :

La manifestation Rendez-vous permettra d'accueillir chaque mois un auteur de renom dans une bibliothèque des Landes.

Les Bibliothèques proposeront à l'automne les Itinéraires, permettant de découvrir ou redécouvrir les richesses des collections du réseau départemental de lecture publique.

Par le biais d'accueils en résidence, un soutien à la création sera proposé à un auteur, lui permettant de nouer pendant plusieurs mois des échanges inédits avec le public.

Enfin, pour que les collections des bibliothèques soient accessibles à tous sur internet, la Médiathèque départementale mettra en ligne au cours de cette année 2011 un portail de lecture publique landaise. Outre l'accès au catalogue des bibliothèques des Landes, cet outil en ligne permettra d'être une fenêtre sur la culture.

Les Archives départementales : 0,44 M€

Un budget de 115 000 € sera consacré en 2011 à la poursuite de la collecte et du classement, sur un rythme plus soutenu, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de conservation des documents. Une nouvelle campagne de dépoussiérage sera initiée et les opérations de restaurations seront également reconduites.

La fréquentation de la salle de lecture confirme une réelle attente du public malgré la montée en puissance des ressources numériques accessibles en ligne, phénomène auquel participent les Archives des Landes via leur site Internet qui enregistre un nombre de visiteurs en hausse depuis le début de l'année.

L'exposition « Objectif paysage » ouverte le 3 janvier, véritable invitation à la réflexion sur notre territoire, sera présentée jusqu'au printemps 2012. Son appropriation proposée spécifiquement aux scolaires, du cycle 2 à la terminale, au travers d'ateliers, connaît un succès considérable, puisque les inscriptions sont dès à présent closes jusqu'en juin. Trois ouvertures dominicales exceptionnelles accompagnées de visites guidées seront également propo-

sées cette année, sans compter celle pendant les Journées du Patrimoine. Comme les années précédentes, 2011 sera ponctuée de quatre conférences. Plusieurs nouveautés sont prévues : trois des conférences seront à deux voix, un professionnel du théâtre donnera lecture de documents et une dessinatrice œuvrera en direct pour appuyer l'auteur dont elle a illustré le texte.

La Conservation départementale des Musées et du Patrimoine : 3,1 M€

Favoriser le rayonnement des musées

Le Département, à travers son service de Conservation départementale des Musées et du Patrimoine, favorise la connaissance et la valorisation des ressources patrimoniales grâce à des missions de recherche, de conservation, de médiation, d'exposition ou d'éditions.

Les missions de la Conservation départementale des musées permettent le fonctionnement des deux musées départementaux et qu'une équipe scientifique et administrative travaille à l'inventaire et à la préservation des collections conservées dans les musées et dans bâtiments publics landais.

Le Département consacrera au musée départemental de la faïence et des arts de la table à Samadet

238 300 € en investissement et 218 000 € en fonctionnement.

104 500 € en investissement et 400 000 € en fonctionnement seront consacrés au Centre départemental du patrimoine de l'Abbaye d'Arthous pour l'organisation d'expositions, d'animations, actions d'initiation ou de formation dans le domaine du patrimoine culturel.



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°5

CULTURE ET PATRIMOINE **13 M€**

253 900 € seront consacrés aux musées des communes ou communautés de communes du département

Les Landes ont une histoire, le temps de l'archéologie

Cette programmation a pour but de faire connaître le patrimoine landais encore trop méconnu, y compris de leurs habitants. Le Temps de l'archéologie permettra de donner un coup de projecteur à cette histoire, ses richesses et les acteurs locaux qui œuvrent pour sa connaissance.

14 communes, une vingtaine de musées et associations landaises, plus de 50 événements fédéreront ce projet, qui se déroulera jusqu'à fin 2012. Au programme, des expositions, des conférences, des projections de film et des journées de rencontres rythmeront cette programmation.

26 700 € seront consacrés à la promotion de cet événement.

Exposition Land'Archéo à l'abbaye d'Arthous

Premier rendez-vous du Temps de l'archéologie, Land'Archéo revient sur 150 ans de fouilles archéologiques dans les Landes. Elle invite le visiteur à découvrir l'histoire et l'évolution des techniques archéologiques, des premières investigations aux analyses scientifiques les plus poussées, mais également tout ce qu'elles ont mis au jour sur notre département.

Les trésors archéologiques landais - plus de 50 pièces dont certaines inédites - seront mis en dialogue avec l'art contemporain, à travers les œuvres de 4 artistes qui s'interrogent sur la mémoire et les traces qu'ils laisseront dans l'histoire. Le budget prévu est de 110 000 €.



Des aides pour la connaissance, la médiation et l'exposition du patrimoine landais

La conservation départementale des musées et du patrimoine apporte une aide technique (prêt de matériel) et financière aux communes, structures intercommunales et associations qui développent des programmes d'expositions et de médiation à destination d'un public le plus large possible. Un budget de 48 800 € est prévu à cet effet.

Par ailleurs :

60 000 € seront inscrits en 2011 pour des travaux de recherche historiques et archéologiques et leur publication.

17 960 € viendront aider des associations œuvrant dans le secteur de la connaissance du patrimoine.

Des aides pour la restauration et la valorisation du patrimoine historique

Le Département finance de nombreuses opérations en matière de préservation et de valorisation du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques. Les communes peuvent bénéficier d'un soutien pour la conservation de leur patrimoine protégé en fonction de leur situation (population, potentiel fiscal, nombre d'immeubles protégés...). Le budget prévu en 2011 est de 500 000 €.

Plusieurs opérations de restauration du patrimoine mobilier et immobilier se poursuivront en 2011 :

- ▀ Abbaye d'Arthous (arc-doubleau, menuiseries, portails d'entrée) : 200 000 €.
- ▀ Logis abbatial de Sorde acquis en 2004 : 450 000 €.
- ▀ Restauration des mosaïques gallo-romaines de Sorde (2^e tranche) : 85 000 €.
- ▀ Opération de fouilles archéologiques préalable à l'étude de la maison forte de Tampouy, point fort du Domaine d'Ognoas : 12 500 €.
- ▀ Réparation des façades de la basilique de Buglose : 320 000 €.

Développer les pratiques numériques

En poursuivant des projets conçus par les services du patrimoine autour de leurs ressources documentaires sous forme numérique, en lien avec la Banque Numérique du Savoir Aquitain, comme la valorisation des herbiers historiques landais ou celle de l'art campainaire, le Département affirme sa volonté de mettre en valeur et de rendre accessibles au plus grand nombre, sous forme numérique, l'ensemble des patrimoines landais.

En 2011, l'amélioration technologique des sites Internet à vocation culturelle et patrimoniale permettra la mise en ligne de nouveaux documents numérisés par les Archives départementales (tables des recrutements militaires, délibérations du Conseil général des XIX^e et début XX^e siècles, cartes postales), ainsi que celle du catalogue du réseau des bibliothèques.

Une étude préalable à la mise en ligne des inventaires informatisés des musées départementaux (musée de la Faïence et des Arts de la table de Samadet, musée d'Arthous) sera également menée avec l'aide d'une assistance technique.

Festival de la céramique : une 14^e édition sous le signe de l'Inde

Sur proposition de l'Association « Terres d'Aquitaine », cette 14^e édition (qui se tiendra à Arthous les 11, 12 et 13 juin 2011) nous emmène en Inde, plus particulièrement dans la province du Rajasthan. Etat culturellement très riche, dont les traditions artisanales reflètent le mode de vie de l'Inde ancienne, le Rajasthan se dévoilera au travers des démonstrations de deux sculpteurs modeleurs originaires de Molela, un village paisible situé au Sud; ces derniers animeront des conférences et des stages auprès de céramistes professionnels et leur enseigneront leurs techniques ancestrales de façonnage des bas-reliefs (tour et modelage) sous le regard des visiteurs.

Le pré de l'abbaye accueillera le marché des céramistes français et européens, qui feront partager leur passion et leur technique dans une ambiance chaleureuse et festive; des déambulations musicales avec 5 musiciens et une danseuse venus du Rajasthan rythmeront ces journées.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°5

CULTURE ET PATRIMOINE 13 M€



Enfin la traditionnelle exposition accompagnant le festival accueillera dans les bâtiments conventuels de l'abbaye les œuvres de Jean-Michel Doix, potier baroque, célèbre pour ses reliquaires de terre vernissée. Le budget prévu est de 110 000 €.

Transmettre et partager les fondations de la culture landaise : 0,11 M€

Le Département a œuvré ces dernières années à la valorisation de la langue gasconne à travers le soutien aux cours pour adultes, l'édition de méthodes d'apprentissage ou encore la programmation de la semaine gasconne. Ce programme de soutien mobilisera en 2011 un budget de **84 370 €** et se concrétisera sous la forme d'aides aux cours de langue pour adultes et aux animations scolaires et extrascolaires.

Par ailleurs, les associations intervenant dans le secteur de la culture gasconne bénéficieront de financements à hauteur de **28 680 €**.

Escales gasconnes

En 2011, le Département proposera la deuxième édition des rencontres « **Escales gasconnes** » qui seront un véritable moment de convivialité, de dialogue et de partage, où les participants sont invités à tisser des liens afin de montrer la dimension contemporaine et bien vivante de la culture gasconne. Il s'agit de promouvoir autour de la culture gasconne des rencontres festives où le public est convié à partager spectacles, expositions, conférences, ateliers artistiques et gastronomiques, contes et autres expressions culturelles. Ouvert à tous gratuitement, cet évènementiel, dont la programmation est axée sur deux thèmes majeurs, l'année des outremer et la coupe du monde de rugby, se déroulera à l'Abbaye d'Arthous les 1^{er} et 2 octobre 2011.



Enfin, dans le cadre de la politique de soutien et de valorisation de la culture gasconne menée par le Département, des stages de langue seront organisés tout au long de l'année en partenariat avec les associations locales.

Le service Actions et développements culturels : 5 M€

En 2011, le budget consacré à ce secteur par le Département s'élèvera à 5,01 M€.

Doter le territoire d'équipements structurants : 493 000 €

Le Département des Landes accompagne les investissements des collectivités locales afin d'assurer un niveau d'équipements culturels correspondants à des critères de qualité dans l'accueil du public et des artistes. En 2011, deux projets seront étudiés : la réhabilitation du cinéma en salle polyculturelle à Peyrehorade et la construction d'un pôle d'enseignement musical à Saint Vincent de Tyrosse. En outre, le Département poursuit son soutien à l'investissement pour un premier équipement culturel, l'achat d'instruments de musique et l'intégration d'œuvres d'art contemporain dans les programmes urbains et environnementaux.

Soutenir la diffusion artistique et culturelle : 1 111 800 €

Le Département est un partenaire privilégié des communes et des associations souhaitant porter une programmation professionnelle et des projets artistiques originaux. Le réseau des Scènes départementales, les saisons culturelles des communes, les 23 « évènements artistiques départementaux » ainsi que la trentaine de manifestations occasionnelles attestent de la vitalité et de la qualité de la diffusion culturelle sur le territoire.

L'aide aux résidences artistiques mise en œuvre par le Département permet de compléter le dispositif de diffusion en intégrant la présence plus longue de l'artiste sur le territoire, le travail de création, de rencontre et de partage avec le public.

zoom

Empreintes landaises

L'Institut National de l'Audiovisuel (I.N.A.) détient un important fonds documentaire exclusivement composé d'archives cinématographiques et vidéographiques conservées et déjà numérisées dont certaines ont déjà servi à la promotion de territoires. Après étude de ce fonds documentaire par la délégation régionale de l'INA à Toulouse, il apparaît que plusieurs centaines de vidéos sont dédiées aux Landes et aux Landais. Le plus ancien document, muet, date de 1921.

Il nous revient de faire connaître ces images du XX^e et dans une audience la plus large auprès du grand public comme du public scolaire, c'est la raison pour laquelle un site Internet sera créé et intégrera, dans une fresque multimédia, 300 documents vidéographiques d'une durée moyenne de trois minutes, représentant au total quinze heures de vidéos d'époques, regroupées sur une ligne de temps et classés par thèmes (politique, économie, environnement, agriculture, sports, etc.) autour d'une ligne éditoriale autour de l'aménagement du territoire des Landes et des mutations imposées par l'activité humaine entre 1920 et 2010. Ce site internet baptisé « Empreintes landaises », fruit d'un étroit partenariat entre le Conseil général des Landes et l'INA, verra le jour fin octobre 2011.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°5

CULTURE ET PATRIMOINE **13 M€**

ZOOM

Israel Galvan invité d'honneur de Arte Flamenco (4-9 juillet)

Pour la 23^e édition de Arte Flamenco et pour fêter l'entrée du flamenco au patrimoine mondial de l'Unesco, le festival de Mont-de-Marsan a choisi d'inviter deux figures majeures de la danse flamenco, Maria Pages et Israel Galvan. Maria Pages fera l'ouverture du festival lundi 4 juillet, à l'Espace François-Mitterrand avec Mirada, ballet inédit en France, créé à l'occasion des 20 ans de sa compagnie.

La venue, pour la première fois à Mont-de-Marsan, du « danseur des danseurs », Israel Galvan, constituera un autre temps fort du festival. Bouleversant les codes d'un art qu'il maîtrise parfaitement, Israel Galvan reviendra à la source du flamenco avec son spectacle La Edad de Oro, le mercredi 6 juillet au Cafe Cantante. Une soirée unique, qui se prolongera sous la forme d'une rencontre avec le public. Il animera la master class de danse du festival. La programmation, qui sera dévoilée le 2 mai, fera la part belle à la jeune génération du flamenco avec le guitariste Antonio Rey premier prix du concours de Jerez en 2004 et la danseuse Rocío Molina au style personnel, mélange d'ingéniosité rare et de force terrestre.

Arte Flamenco, c'est aussi :

Du flamenco pour tous avec une programmation qui s'étoffe et gagne en qualité, tant à la Bodega le soir que dans la rue en fin d'après-midi.

Des expositions au musée Despiau-Wlérick et au café Cantante.

Le festival off prend aussi de l'ampleur dans les bars et restaurants de la ville, et assure une ambiance festive dans le centre ville, autour du Village du festival.

Les enfants et les familles ne sont pas oubliés ! Des cours de flamenco gratuits sont programmés en matinée. Un spectacle de cirque flamenco au Théâtre municipal devrait ravir les petits et grands.

Vente des billets à partir du 3 mai sur <http://arteflamenco.landés.org>



Offrir une culture au quotidien dans les Landes : 2 746 210 €

Afin de soutenir la création artistique, l'enseignement, la pratique artistique et la sensibilisation des publics, le Département apporte une aide spécifique en direction des différentes disciplines : théâtre, arts circassiens, cinéma, arts plastiques, musique et danse. Cette aide manifeste la reconnaissance du travail de médiation et d'investissement des équipes professionnelles (Conservatoire des Landes, ADAM Landes, Association Montoise d'Animations Culturelles, Union Musicale des Landes, Landes Musiques Amplifiées, Centres Musicaux Ruraux, compagnies professionnelles, ...), tous œuvrant pour une culture de qualité et partagée. De plus, afin de permettre aux jeunes landais d'accéder aux différentes manifestations culturelles organisées dans le département, le Conseil général poursuit sa politique de prise en charge des transports scolaires en y affectant 104 100 €.

Compléter l'offre culturelle et artistique : 659 700 €

Le Conseil général des Landes intervient directement dans le champ de l'action culturelle notamment en sa qualité d'organisateur de spectacles. Ces actions culturelles départementales menées en partenariat avec les collectivités locales qui accueillent sur leur territoire ces manifestations, contribuent à l'enrichissement de l'offre culturelle, à la sensibilisation des publics ainsi qu'au rayonnement artistique et culturel des Landes. Deux événements majeurs seront organisés en 2011 : Les Rencontres théâtrales Entr'acte et Scène et le Festival Arte Flamenco.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°6

AGRICULTURE ET FORÊT **7 M€**

Agriculture et environnement : 2,19 M€

Le Conseil général poursuit l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Plusieurs actions seront menées en 2011 :

- Reconstitution dans le cadre de la nouvelle convention 2008-2013 des conventions d'application « protection de la qualité de l'eau, valorisation agricole des déchets, gestion quantitative de l'eau, économies d'énergie et développement des énergies renouvelables » : 298 100 €
- Maintien du Fonds départemental pour l'agriculture durable : 190 000 €
- Maintien des aides à la modernisation dans les exploitations d'élevages : 1 M€
- Poursuite du renforcement de la ressource en eau superficielle pour tous les usagers dans lequel l'Etat s'est désengagé : 695 000 €



Politiques de Qualité : 1,43 M€

Le Conseil général qui a été un précurseur dans la défense de politiques de qualité, peut constater aujourd'hui avec satisfaction que les Landes affichent le plus grand nombre de labels.

Les actions dans ce domaine seront poursuivies en 2011 :

- La promotion des démarches qualité pour un montant global de 0,78 M€ dont en particulier le soutien à la valorisation auprès des consommateurs des produits de qualité dans le cadre du programme « Qualité Landes » : 670 406 €.

- La politique sanitaire visant à garantir la qualité des élevages landais : 0,25 M€



Par ailleurs le Département poursuit son soutien à la diffusion et à l'appui des techniques des structures pour 39 750 € ainsi que le développement de l'agriculture biologique pour 64 203 €.



Aménagement du territoire et préservation des exploitations familiales : 2,29 M€

Les élus du Conseil général considèrent que le maintien d'un nombre élevé d'agriculteurs bien répartis sur le territoire contribue à l'équilibre des zones rurales. Plusieurs actions seront menées en ce sens en 2011 dont en particulier :

- L'installation des jeunes agriculteurs : 75 000 €
- Le soutien des investissements en CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) : 366 500 €
- Le soutien aux investissements des coopératives : 350 000 €
- L'aménagement foncier : 750 000 €
- Le soutien aux organismes de développement et d'animation rurale ainsi que le soutien envers les agriculteurs dans un contexte économique : 0,71 M€.



Agriculture et patrimoine au domaine d'Ognoas : 160 000 €

Le Domaine départemental d'Ognoas va poursuivre en 2011 la diversification et les rotations de ses productions agricoles. Ceci permettra une fois de plus de limiter l'appel aux prélèvements d'eau et le recours aux engrais et aux produits phytosanitaires. Ainsi sur 122 ha consacrés aux cultures, 86 ha seront dédiés au maïs, 17 ha au tournesol, 14 ha en soja et 5 ha en pois de printemps.

Pour ce qui concerne le volet vitivinicole, la structuration du vignoble se poursuivra en 2011 par la plantation de 2,60 ha de vignes supplémentaires ce qui permettra d'atteindre une superficie de 55 ha dont 50 ha destinés à la production d'eau-de-vie.

Des travaux vont être engagés sur le site central afin de proposer des possibilités d'accueil et de restauration de groupes. L'accent sera aussi mis sur une mise aux normes des accès pour les personnes à mobilités réduites. Ceci permettra au Domaine départemental de rester un site de fréquentation touristique de référence.

Au titre de la sauvegarde de son patrimoine, le Département participe à hauteur de 160 000 € dans le programme de restauration et d'entretien du bâti du Domaine départemental d'Ognoas.



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°6

AGRICULTURE ET FORÊT

7 M€

Au soutien de la forêt

Deux ans après la tempête Klaus et les ravages phytosanitaires consécutifs, et cet événement climatique sans précédent, le Département souhaite participer à l'atténuation des difficultés d'une situation qui n'est pas sans rappeler celle connue après les incendies des années 1945 / 1950. Ainsi en 2011 le Conseil général inscrit 290 000 € pour soutenir cette filière.

Le Département finance ou cofinance des actions d'animation organisées par les syndicats, les associations ou les groupements de producteurs permettant d'assurer des appuis techniques, la réalisation d'étude de peuplements, l'identification de massifs forestiers sous exploités, l'organisation du salon FOREXPO ou le soutien aux initiatives dans le cadre en particulier de l'année internationale de la forêt.

ZOOM

210 000 € contre les scolytes

Dernièrement, alors que le Département n'a eu de cesse de l'interpeller, l'Etat a décidé avec les professionnels de l'amont et de l'aval de la filière forêt-bois (industriels, sylviculteurs, coopératives forestières, Office National des Forêts et Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations) d'engager une opération de traitement des piles de bois en bordure de route pour réduire les attaques de scolytes. Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de la FIBA, pourrait concerner 1,8 million de stères soit six campagnes de 300 000 stères et son coût estimatif s'élèverait à plus de 2 M€.

Le Département s'associe au financement cette action à hauteur de 10 % comme la Région Aquitaine et a réservé pour cela un crédit de 210 000 € au Budget Primitif 2011.



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°7

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, EXPANSION ÉCONOMIQUE et DÉVELOPPEMENT LOCAL

16 M€

Développement industriel

Parc d'activités ATLANTISUD de Saint-Geours-de-Maremne

Commencée en juillet 2008, la commercialisation du parc d'activités Atlantisud a rencontré un succès notable, malgré des circonstances économiques particulièrement défavorables au développement industriel. Aujourd'hui, 35 hectares sont engagés hors assiette foncière à vocation commerciale, 55 000 m² de bâtiments construits et 300 salariés travaillent sur le parc.

En 2011, de nouveaux chantiers aboutiront à la création de 10 000 à 15 000 m² de bâtiments supplémentaires, tant dans le domaine industriel que dans la logistique. Aux côtés des entreprises landaises, des entreprises de notoriété nationale comme Chronopost choisissent Saint-Geours-de-Maremne pour desservir le Sud-Ouest de l'Aquitaine.

Cette année sera aussi celle de la concrétisation du projet DOMOLANDES, au sein duquel les jeunes pousses d'entreprises pourront s'épanouir dans la pépinière puis grandir dans l'hôtel d'entreprises. DOMOLANDES, c'est aussi le souhait de prioriser le thème de l'éco-construction comme une filière à part entière de l'économie landaise.

Développement des filières industrielles, prospection et promotion économique

• Pôles de compétitivité

Le Conseil Général des Landes, membre fondateur des 5 associations chargées de l'animation des pôles de compétitivité participe aux différentes structures d'accompagnement des projets, préalablement à leur labellisation ainsi qu'aux groupes de travail prospectifs associant les entreprises, les collectivités et les centres de formation et de recherche.

Les pôles de compétitivité aquitains sont :

- AEROSPACE VALLEY (aéronautique, espace et systèmes embarqués)
- AEROTEC déclinaison aquitaine d'AEROSPACE VALLEY
- PROD'INNOV, nutrition, santé et bien-être (voir infra)
- XYLOFUTUR
- ALPhA, AQUITAINE LASERS.

Les projets labellisés par les pôles et pour lesquels le Conseil Général participe au financement ont déjà permis d'apporter des solutions technologiques nouvelles qui seront utilisés par les entreprises pour mettre en œuvre les process les plus novateurs. Ces innovations technologiques concernent principalement la construction bois (aboutage du bois vert, habitat collectif bois...), l'exploitation forestière (géolocalisation des machines, TIC embarquées) et la chimie verte (mise au point de colles plus respectueuse de l'environnement).

N'ayant pas atteint les objectifs décrits dans le projet initial présenté lors de la création des pôles, PROD'INNOV n'a pas été labellisé pour la période de 2010-2013. Cependant, PROD'INNOV qui associe les industries agroalimentaires et de la pharmacie en Aquitaine poursuit ses activités sous une forme associative.

Prospection exogène

Correspondant unique dans les Landes de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux, le Conseil Général des Landes a proposé des sites d'implantation pour 8 fiches-projets transmises par l'Agence.

Pour 2011, le Conseil Général sera présent sur 8 salons français (3 sur la thématique de la construction durable, 1 sur l'agro-alimentaire, 1 sur l'aéronautique, 1 sur l'immobilier d'entreprise, 1 sur la logistique et 1 sur les matériaux composites).



focus

Enerlandes

2 ans après sa création, Enerlandes a poursuivi son fort développement dans le photovoltaïque, en dépit des nombreuses difficultés liées aux décisions gouvernementales récentes. Ainsi, au 31 décembre 2010, 40 dossiers d'investissement ont été validés pour un montant global de près de 25 millions d'euros, dont 5 millions d'euros directement injectés dans l'économie landaise à travers les entreprises locales (désamiantage, couvreur, électricien, maçon etc.).

17 centrales sont désormais raccordées, pour une production d'électricité équivalente à la consommation de 700 foyers.

Seuls 2 dossiers instruits sont concernés par le moratoire imposé par le gouvernement. Pour autant, Enerlandes continuera d'étudier, en relation avec les communes landaises, le déploiement de toitures solaires dans l'avenir.

Enfin, d'autres sources d'énergie, comme l'hydroélectricité et la valorisation des déchets, sont actuellement étudiés.



zoom

La dotation globale, sollicitée au titre de l'aide à l'industrialisation et à l'artisanat, s'élève, pour l'année 2011, à 10 966 210 €.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, EXPANSION ÉCONOMIQUE et DÉVELOPPEMENT LOCAL

16 M€

Le développement local

En 2011, le Fonds de Développement et d'Aménagement Local sera doté de 1 331 500 €.

En Fonctionnement, une enveloppe de 66 500 € est dégagée pour aider les 4 Pays Landais (Landes de Gascogne, Adour Landes Océanes, Adour Chalosse Tursan, Landes Nature Cote d'Argent) à conduire des études structurantes à l'échelle de leurs territoires dans les domaines de l'habitat, du développement économique ou des services à la population.

En Investissement, une enveloppe de 1 265 000 € permettra d'apporter un soutien aux projets locaux pour la sauvegarde du commerce rural, le développement de nouveaux services à la population ou la création de maisons de santé pluridisciplinaires dans le cadre du schéma départemental d'analyse et de couverture des besoins en santé.

Le Conseil Général poursuivra par ailleurs son soutien à la revitalisation de l'activité commerciale de la Ville de Dax à travers sa participation à l'opération Coeur de Ville de Dax (subvention de 1,5 M€ sur 5 ans).

Le Fonds de Solidarité Intercommunal continuera enfin à contribuer à hauteur de 558 000 € à l'effort d'investissement des 7 Communautés de Communes du Département disposant des moyens financiers les plus faibles.

Equipements ruraux : 2,5 M€

Les communes bénéficient d'un soutien important du Conseil général destiné à encourager et faciliter leur développement

- 1 650 000 € de crédits sont répartis entre les cantons en vue du financement de leurs investissements dans le cadre du Fonds d'Equipement des communes (FEC),

- 538 000 € sont alloués au fonctionnement de l'ADACL (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales)

- 400 000 € au titre d'aides exceptionnelles

Les syndicats mixtes

• **Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor (participation statutaire : 150 000 €)**

Le Syndicat a entamé des négociations avec des propriétaires privés pour l'acquisition d'un peu plus de 3 ha au Nord-Est de la zone d'activités de Pédebert. Ces surfaces cumulées à celles dont la commune est propriétaire vont permettre d'envisager à terme une recomposition progressive de cette zone d'activités dynamique, caractérisée par une certaine hétérogénéité et de répondre aux demandes d'extension de certaines entreprises.

• **Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne (participation statutaire : 1 000 000 €)**

Le Comité Syndical a pris la décision de devenir l'actionnaire majoritaire de la Société Publique Locale (SPL) Domolandes. Cette société a vocation à gérer la pépinière et l'hôtel d'entreprises dont les bâtiments, implantés au coeur de la zone d'activités économiques d'Atlantisud, seront livrés en 2011. Une mission de préfiguration a été confiée à cette société.

A l'issue de celle-ci, les élus du Syndicat Mixte ont décidé de consacrer l'activité future de Domolandes au développement des techniques de la construction durable, compte tenu de l'enjeu économique que ce domaine d'activité représente pour l'avenir.

• **Syndicat Mixte pour l'industrialisation des Cantons de Sore, Labrit et Gabarret (participation statutaire : 200 000 €)**

Ce Syndicat Mixte, créé en 2000, est propriétaire d'ensembles d'immobiliers d'entreprises : un sur la commune de Labrit et un sur la commune de Sore. Il s'agit dans le premier cas de bâtiments industriels réhabilités à louer et dans l'autre cas de bâtiment industriel neuf pour lequel le Syndicat Mixte est crédit-bailleur.

Par ailleurs, ce groupement public a, en 2008, confié par concession à la SATEL l'aménagement de la zone « Cavalier » à Labrit sur un peu plus de 12 ha. Les travaux d'aménagement ont débuté en 2010 et la première tranche de viabilisation a été réceptionnée fin juin de la même année.

• **Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement du pôle économique et d'habitat du Grand Dax Sud (participation statutaire : 400 000 €)**

Ce Syndicat Mixte doit devenir à terme propriétaire d'un ensemble immobilier de plus de 14 ha sur la commune de Dax. Il a lancé les études d'aménagement d'un futur parc d'activités de 7,44 ha centré sur les technologies de pointe liées à la géolocalisation par satellites (programme Galiléo). Il s'agit de créer une technopole autour de l'entreprise Héniléo. Dans ce but, la possibilité d'implanter un ensemble immobilier destiné à accueillir des entreprises œuvrant dans ce secteur est en cours d'examen.

• **Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de parcs d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de Communes du Seignanx (participation statutaire : 220 000 €)**

Ce syndicat a poursuivi au cours de cet exercice les études d'aménagement du parc d'activités de Saint-Martin-de-Seignanx. Les travaux concernant un premier secteur doivent débuter prochainement puisque la désignation de l'aménageur vient de se réaliser.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte a débuté les acquisitions foncières destinées au parc d'activités d'Ondres dont la vocation sera commerciale.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°8

TOURISME, THERMALISME **4 M€**



Recherche d'investisseurs/opérateurs

Le Département est mobilisé pour suivre, en concertation avec les communes et les communautés de communes, le foncier disponible pour des investissements touristiques. Le Département est engagé dans une démarche pro-active de recherche d'investisseurs, notamment auprès des filières golf et tourisme d'affaires.

Aides à l'investissement des entreprises et aux collectivités locales : 850 000 €

Le règlement d'aide au développement du tourisme et du thermalisme a été largement modifié en 2010 pour tenir compte des orientations du schéma départemental.

En 2011, dans un contexte budgétaire difficile, le Département a décidé de maintenir pour l'essentiel son règlement d'aide. Les demandes d'aides seront examinées au cas par cas. Leur montant pourra être éventuellement modulé en fonction des critères suivants : enjeux stratégiques, localisation, aménagement du territoire, labels, chiffre d'affaires, emploi, période d'ouverture durant l'année.

Plan marketing du comité départemental du tourisme : 1 790 000 €

Le Conseil général fait le choix de maintenir son niveau d'aide au Comité départemental du tourisme pour lui permettre de poursuivre dans de bonnes conditions la mise en œuvre du plan marketing 2010-2012.

Ce plan marketing implique une nouvelle manière de travailler en privi-

légiant les moyens du e-tourisme et en cherchant à fédérer les acteurs en créant des clubs de promotion par filières. En conséquence, au cours de l'année 2010, le CDT a profondément remanié son organisation pour animer le nouveau site internet www.tourisme-landes.com et les premiers clubs de promotion.

En 2011, le CDT achèvera de mettre en place les nouveaux dispositifs prévus par le plan marketing. Seront ainsi lancés les trois derniers clubs de promotion pour les filières « thermalisme et tourisme de santé », « bien vivre, découverte du patrimoine, de la culture et du terroir », « tourisme de nature ». Le CDT mettra également en ligne la « place de marché » départementale qui a pour vocation à rassembler l'offre touristique landaise commercialisable sur internet.

Soutien aux organismes départementaux : 70 000 €

Les organismes départementaux bénéficient de subventions pour leur fonctionnement, en particulier : l'Union départementale des Offices de tourisme et syndicats d'initiative, les Gîtes de France, le Comité départemental du tourisme équestre, le département tourisme rural de la Chambre d'agriculture des Landes, les Logis de France.

Participation aux syndicats mixtes à vocation touristique et au groupement d'intérêt public littoral aquitain : 1 030 000 €

Le Conseil général est partie prenante de plusieurs syndicats mixtes à vocation touristique :

- Parc naturel régional des Landes de Gascogne ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement de Port-d'Albret sud qui conduit les études préalables à l'émergence du concept de 'cité balnéaire' et engage des premières opérations de réhabilitation et d'aménagement dans le périmètre de la station actuelle de Soustons

et de Vieux-Boucau, ainsi que sur Mesanges ;

- Syndicat mixte pour l'aménagement d'une zone touristique et de loisirs sur le territoire de la Commune d'Arjuzanx ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement du Parc d'Abesse ;
- Syndicat mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ.



DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°8

TOURISME, THERMALISME

4 M€

Le Département est membre du Groupement d'intérêt public Littoral Aquitain qui vient de lancer une étude prospective sur le tourisme et poursuit celle relative à la gestion du trait de côte. Au moyen du GIP Littoral Aquitain, les collectivités se sont dotées de deux schémas régionaux, l'un sur le vélo, l'autre sur les plans plages qui génèrent sur la côte landaise d'importants investissements.



à suivre

Hôtellerie « pack nouvelles normes »

Le Conseil général a décidé de s'associer à l'initiative prise avec la Fédération départementale de l'industrie hôtelière des Landes et la Chambre de commerce et d'industrie des Landes pour permettre aux hôteliers d'anticiper le passage aux nouvelles normes en matière de sécurité, d'accessibilité aux personnes handicapées, de classement tourisme. Les organismes professionnels proposent aux hôteliers de faire réaliser un diagnostic de leur établissement par deux cabinets qui ont été sélectionnés après appel d'offres. Le Conseil général va prendre en charge 50 % du coût de ce diagnostic qui s'élève à 1 400 € environ par hôtel. L'objectif est de procéder à une centaine de diagnostics en deux ans.

zoom

Promotion de l'offre fibromyalgie

300 000 € de crédits départementaux sont inscrits au contrat d'agglomération du Grand Dax pour la promotion du thermalisme et en particulier de la nouvelle offre de soins proposée par les stations de Dax et Saint-Paul-lès-Dax aux personnes atteintes de fibromyalgie. Une première tranche de crédits de 100 000 € sera débloquée cette année et sera utilisée au sein du club « thermalisme et tourisme de santé » animé par le Comité départemental du tourisme et auquel participeront notamment les offices de tourisme des deux stations et les professionnels du thermalisme regroupés au sein du cluster AQUI O THERMES.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°9

ENVIRONNEMENT

31 M€



Protéger les milieux naturels les paysages et la biodiversité : 1,63 M€

Voté en 2010, le schéma départemental des Espaces naturels sensibles et son règlement d'aides afférent permettent de définir les objectifs, les priorités et les modalités de soutien du Département aux projets des territoires qui visent à protéger et valoriser efficacement les espaces naturels pour les années à venir et contribuer pleinement au développement durable des Landes.

114 sites ENS couvrant une superficie totale de près de 13 000 ha sont concernés.

1,63 M€ seront consacrés en 2011 aux actions de protection des milieux naturels et des paysages.

- 334 500 € concerneront les espaces naturels départementaux pour les démarches d'acquisitions supplémentaires en cours, la réalisation de travaux d'aménagement destinés à l'ouverture au public et la mise en place de plans de gestion écologique.

- 800 000 € seront également attribués au Syndicat mixte de gestion des milieux naturels qui gère les sites d'Arjuzanx (2637ha, propriété départementale) et d'Orx (960ha, propriété du Conservatoire du littoral), pour ses programmes de gestion et d'aménagement pour l'accueil du public de ces deux sites majeurs du département ;

- 425 950 € sont réservés au soutien des collectivités ou associations gestionnaires d'espaces naturels (acquisitions et aménagements de sites naturels par les communes, Réserves naturelles nationales, SIVU des chênaies de l'Adour, communes des Barthes de l'Adour, zones humides gérées par la Fédération

départementale de la Chasse, Conservatoire botanique national...);

- 38 500 € sont consacrés aux missions d'assistance à la gestion des milieux naturels par les 16 gardes nature départementaux chargés des missions de surveillance, de connaissance (cartographie, relevés écologiques...) et de sensibilisation à la richesse des milieux naturels landais avec l'organisation de visites guidées sur de nombreux sites. Par ailleurs une nouvelle convention de partenariat sera établie pour 2011 avec la Fédération départementale des chasseurs des Landes pour assurer le fonctionnement du centre de soins et de formation à la faune sauvage Alca Torda, situé à Pouydesseaux.

- 26 760 € seront accordés aux programmes de régulation des espèces nuisibles (ragondins, chenilles processionnaires...).

- 5 130 € sont réservés pour les actions de préservation des paysages avec la mise en œuvre de jachères fleuries en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs.

Gérer, valoriser l'espace rivière et surveiller la qualité de l'eau : 0,73 M€



Pour préserver la richesse des 4 500 m de cours d'eau landais dans toute leur diversité (fleuve Adour, courants côtiers, rivières à fonds sableux, rivières de coteaux...), et dans l'objectif d'atteinte du bon état physique, chimique et biologique des eaux en 2015 (directive cadre européenne sur l'eau), les actions 2011 du Conseil général mobiliseront :

- 179 500 € pour la gestion et la valorisation des cours d'eau et milieux humides associés par le soutien aux gestionnaires, l'assistance technique et le partenariat avec la Fédération départementale de la pêche ;

- 145 000 € pour la préservation et le suivi de la qualité de l'eau par l'amélioration des pratiques de désherbage au sein des collectivités et par le suivi de la qualité des eaux des rivières ;

- 404 900 € pour sa participation à l'Institution Adour, qui gère à l'échelle du bassin de l'Adour le partage de l'eau (mise en place de SAGE et de PGE), les protections contre les crues et les inondations, les actions en faveur des poissons migrateurs et la protection d'espaces humides liés aux cours d'eau.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°9 | ENVIRONNEMENT

31 M€



Protéger et valoriser les espaces littoraux : 2,49 M€

L'espace littoral landais représente un atout environnemental et touristique majeur pour le Département et constitue un des axes prioritaires d'actions du Conseil général. En 2011, les budgets qui seront déployés pour la préservation du littoral représentent :

Près de 2 M€ pour la lutte contre les pollutions:

- Dont 1 873 000 M€ pour la poursuite de l'opération de nettoyage du littoral (collecte et traitement des macro déchets) en partenariat avec les 15 collectivités littorales et le Centre militaire d'Essais et de Lancement de Missiles. Ce nettoyage sera réalisé manuellement sur une partie des secteurs Natura 2000 des communes de Mimizan et Tarnos,

- l'aide pour 27 500 €, qui se poursuit auprès des quinze collectivités littorales pour la réalisation de 18 aires de dépôt des bennes de macro déchets ramassés sur le littoral, pour les intégrer paysagèrement aux accès au littoral et résoudre les problèmes sanitaires,

- le soutien pour 10 000 € des opérations de collecte des déchets sur l'Adour, avant qu'ils n'arrivent à l'océan (collecte des déchets dans le port de Bayonne en aval du barrage flottant de l'Institution Adour installé à Urt),

- les activités du Syndicat mixte de Protection du littoral landais (60 000 €) qui instruit le dossier d'indemnités des victimes de la pollution aux hydrocarbures issus du pétrolier le Prestige et qui doit se constituer partie civile, le ministère public espagnol ayant fait savoir qu'il ne soutiendrait plus les démarches d'indemnisation.

300 000 € pour les activités du Syndicat mixte « Géolandes » qui continuera ses opérations de création et entretien des bassins dessableurs sur les tributaires des 16 plans d'eau douce du littoral landais, de régulation des plantes aquatiques proliférantes, de travaux d'aménagement des abords des étangs et de mise en place du SAGE du territoire « Born et Buch » (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant des étangs de Cazaux-Sanguinet, Biscarrosse-Parentis, Aureilhan).

82 550 € pour la connaissance de l'espace littoral avec la participation à l'Observatoire de la Côte Aquitaine, véritable « cellule d'expertise » en matière d'actions préventives et curatives face au recul du trait de côte et le soutien renouvelé au programme de connaissance des milieux marins d'Aquitaine et aux associations gérant les récifs artificiels marins ou étudiant les mammifères du Golfe de Gascogne.

111 000 € pour la réalisation de diagnostics d'ouvrages littoraux de protection de l'embouchure du Courant de Soustons et de digues Nord et Sud de Contis.

Développer les itinéraires pour la randonnée et le cyclable : 2,5 M€

Le budget 2011 de 2,5 M€ traduit l'engagement du Conseil général pour développer la randonnée pédestre ou équestre et la pratique du vélo.

- 1 859 500 € sont prévus pour les travaux de réhabilitation et d'aménagements de nouveaux itinéraires dans le cadre du schéma départemental cyclable, l'édition de supports cartographiques et la promotion de la pratique du vélo.

- 641 400 € seront consacrés aux travaux d'aménagement et d'entretien des itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées, leur balisage, l'édition des guides et cartes et le partenariat avec les associations œuvrant pour le développement de cette pratique (Comité Départemental de Cyclotourisme, Comité Départemental de Randonnée Pédestre, Comité Départemental de Tourisme Equestre, et la Société Landaise des Amis de Saint Jacques et d'études compostellanes).



Eduquer, sensibiliser et accompagner la mise en œuvre du développement durable des territoires : 0,42 M€

Les 430 000 € prévus pour l'année 2011 traduisent l'effort particulier du Conseil général pour réaliser ou soutenir des initiatives de sensibilisation et des actions pédagogiques contribuant à la préservation du patrimoine naturel, à l'appréhension des enjeux et à la mise en œuvre de politiques du développement durable.

focus

Plan plage

Sous l'égide du GIP Littoral Aquitain, Groupement d'intérêt public réunissant les 3 départements aquitains, les Groupements de communes et Agglomérations du littoral et l'Etat, un travail collectif a permis d'établir en 2010 le Schéma des Plans plage du littoral aquitain. Cette démarche donne un cadre unifié régional aux aménagements d'accueil du public sur les sites de baignade océane et lacustre.

En 2011, pour accompagner cette démarche, le Conseil général inscrit 30 000 € de participation aux études liées à la requalification des plans plage de Lit et Mixe (Cap de l'Homy), Vieux Boucau (plage des sablières et plage centrale) et de Soustons-Plage, études qui permettent de définir des aménagements d'accès du public tout en protégeant l'environnement. Pour la réalisation des travaux, le Conseil général vote une nouvelle autorisation de programme de 500 000 € pour soutenir les collectivités dans leur démarche de requalification de leurs plans plage et dont l'échéancier est programmé jusqu'en 2013.

DOSSIER DE PRESSE

FICHE N°9 | ENVIRONNEMENT

31 M€

Les actions 2011 concernent :

- l'itinérance de l'exposition «24 heures chrono, en course contre les déchets » qui entame sa deuxième année d'itinérance sur le département sur les cantons de Aire-sur-l'Adour ; Roquefort (Saint-Justin) ; Saint-martin-de-Seignanx (CPIE Seignanx et Adour) et Mugron (Sietom de Chalosse),
- l'engagement du Département au Contrat d'Agglomération du Grand Dax pour la mise en place de son plan climat territorial.

Maîtriser les déchets : 1,3 M€

Le Département apportera 1 M€ en 2011 pour sa participation aux investissements des collectivités réalisés au titre de la collecte et du traitement des déchets. 100 000 € seront consacrés à la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui se poursuit en 2011 avec les collectivités compétentes et les différents acteurs concernés (Etat, associations,...).

Par ailleurs, les différentes actions du programme de prévention des déchets seront poursuivies. 200 000 € seront consacrés à leur accompagnement en particulier pour la promotion de la consommation responsable, le compostage individuel et la d'une exposition itinérante.

Service Départemental d'incendie et de secours (SDIS) : 18,7 M€

Le Département financera cette année les frais de fonctionnement du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) à hauteur de 18,47 millions d'euros. Ce chiffre comprend la compensation qu'il doit apporter en raison du désengagement de l'Etat pour un montant de 2,08 M€. Cette situation se répète maintenant chaque année et s'inscrit dans une démarche presque systématique de transfert de charges vers les collectivités.

Le programme de réhabilitation des casernes qui doit s'achever en 2012 sera poursuivi avec une participation de 250 000 €, le Conseil général finançant les opérations à hauteur de 20 %.

zoom Du naturel dans nos jardins

Depuis 2002, dans le cadre de sa politique de protection de la ressource en eau, le Conseil général des Landes a développé un programme d'amélioration des pratiques de désherbage et d'utilisation des produits phytosanitaires à destination de deux types de publics utilisateurs : le monde agricole et les collectivités locales.

Dans le contexte réglementaire national (Grenelle et Ecophyto 2018) qui pointe les enjeux liés aux utilisations des produits phytosanitaires, le programme départemental va être étendu aux particuliers qui sont aussi très utilisateurs de ces produits. Il s'agit de les sensibiliser aux bonnes pratiques préservant leur santé et leur environnement par le biais de différents supports que le Département se propose de mettre en œuvre (guide, ateliers d'animation).

Ce programme de sensibilisation débutera lors des journées « portes ouvertes » organisée par Les jardins de Nonères du 15 au 17 avril avec un stand d'animation et le lancement du guide de sensibilisation destiné aux particuliers.

